

DT
317
C38
1911



Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/maroc1904190800cast

MAROC

1904-1908

DU MÊME AUTEUR :

Articles et discours sur la politique extérieure (1901-1905). 3e édition. Un vol in-16 ...... 3 fr. 50

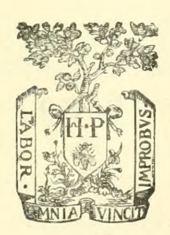
COMTE DE CASTELLANE
Louis Ch...
Pierr...

DÉPUTÉ DES BASSES-ALPES

MAROC

1904-1908

NOUVELLE ÉDITION



PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — 6e

1911
Tous droits réservés

DT
317
C38
1911



795694

Tous droits de reproduction et de traduction
réservés pour tous pays.

PRÉFACE

A l'heure où les questions marocaines prennent un intérêt justifié par la gravité des circonstances, il m'a semblé qu'il serait peut-être opportun et utile de remettre sous les yeux du public français les diverses phases de notre action dans l'empire du Maroc, action qui aboutit aujourd'hui non seulement à la faillite complète de l'utopie appelée *pénétration pacifique*, mais encore à rendre inévitable une expédition absurde, à des pertes déjà considérables en hommes et en argent, et enfin à une situation dont on ne prévoit ni la fin ni l'issue.

Ceux qui, dès l'origine, ont redouté pour la France l'aventure qui devait fatalement nous conduire aux calamités actuelles avaient alors peu de chances d'être écoutés. La politique inaugurée par un ministre qui avait la confiance du Parlement était, en outre, soutenue et sanctionnée par un

Comité marocain composé de membres choisis dont la compétence, les aptitudes, le jugement n'étaient pas mis en doute. Il était difficile, à cette époque, de faire entendre au pays que les intérêts du Comité marocain n'étaient pas ceux de la France.

En outre, en Espagne, — où toute politique d'aventure africaine aurait dû rencontrer une résistance salutaire, — le parti libéral était malheureusement au pouvoir. La sage tradition créée par M. Canovas n'y avait pas de représentants. Des ministres inexpérimentés, se laissant guider par des agents diplomatiques moins clairvoyants que désireux de plaire au gouvernement français, méconnaissaient les intérêts permanents des deux nations. Ils ont favorisé et encouragé, jusqu'au retour des conservateurs, la ligne de conduite dont la France et l'Espagne déplorent aujourd'hui les funestes conséquences.

Depuis le début, j'ai tenu cette politique pour extrêmement dangereuse et plusieurs raisons puissantes me confirmaient dans cette persuasion; mais après la publication de la Déclaration de 1904, il m'a paru que la question se posait avec une telle gravité que j'ai cru devoir blâmer publiquement une entreprise qui devait logiquement pousser les

choses à ce point extrême où il n'y a plus ni solution ni remèdes.

A la Déclaration de 1904 était annexée, dans le Livre anglais, une dépêche du marquis de Lansdowne à sir E. Monson, ambassadeur d'Angleterre en France.

Cette dépêche, qui aurait dû nous tenir en garde contre les fausses analogies entre l'Égypte et le Maroc, ne dissimulait rien et n'atténuait rien de ce qui aurait pu nous enseigner la prudence. Il est inexplicable qu'elle n'ait pas été publiée dans le Livre Jaune avec le texte de la convention à laquelle elle était annexée et dont elle était le commentaire autorisé. Il était indispensable de lire cette dépêche en même temps que la Déclaration : au moment où notre diplomatie préparait et provoquait l'orage, la diplomatie anglaise nous en signalait les approches.

Il m'a paru nécessaire de traduire et de publier la partie de cette communication qui concerne le Maroc. Le ministre anglais y expose la situation avec une franchise et une vérité qui font honneur à ses sentiments de parfaite loyauté. Loin de dissimuler les difficultés presque insurmontables que l'Angleterre — aujourd'hui désabusée — avait rencontrées au cours de sa longue expérience dans

l'empire chérifien ; loin de pousser le chauvinisme français à une entreprise de conquête en la lui représentant facile, lord Lansdowne signale avec persistance les graves dangers du problème que le gouvernement français s'obstine à vouloir solutionner et les sacrifices de toutes sortes que notre pays sera obligé d'accomplir dans l'empire du Maghreb.

La dépêche déclare formellement que l'Angleterre se refuse à courir les risques et à assumer les responsabilités de cette entreprise humanitaire ; mais, sauvegardant les intérêts généraux, le ministre anglais impose certaines conditions :

En ce qui concerne la sécurité publique de l'Angleterre, il est stipulé qu'*aucune puissance n'est autorisée à s'établir ou à ériger des fortifications ou des travaux stratégiques d'aucune sorte sur les parties importantes de la côte marocaine;* pour mieux garantir ce point, *une entente avec l'Espagne est regardée comme un élément essentiel* de l'accord ; la France ne pourra en rien *altérer les statuts politiques du Maroc;* enfin, le jour où elle aura pu rétablir à ses dépens, risques et périls, un peu d'ordre dans l'empire, tous les avantages économiques et commerciaux devront être *partagés avec une égalité absolue entre toutes les puissances*, ce qui per-

mettra à l'Angleterre, par suite de l'extension de son trafic et de l'importance de sa marine, d'en profiter dans une mesure considérable.

Le marquis de Lansdowne fait des vœux pour que les généreux efforts de la France aboutissent au résultat favorable d'améliorer la situation politique et financière là où règnent le désordre et l'anarchie et où la base même d'une reconstitution — qui ne peut être fondée que sur l'autorité du Sultan — fait absolument défaut.

Les réserves du ministre anglais ont été pleinement justifiées par les événements ; mais l'enseignement contenu dans cette dépêche n'a pas été compris par notre gouvernement. Il s'est jeté dans une politique de conquête, plus ou moins avouée, qui a eu ses conséquences logiques et naturelles. Lord Lansdowne avait été plus que sincère ; nous avons été plus que naïfs.

Quel sera le résultat définitif de cette malheureuse affaire? Il est difficile de le dire en présence de la variété, de la multiplicité et de la confusion des éléments qui composent ce qu'on peut appeler le chaos marocain.

Ce qui demeure certain, c'est que la politique de la France au Maroc avant 1902 était, en réalité, aussi favorable qu'elle est devenue précaire et

difficile depuis l'abandon de la sage et traditionnelle politique du *statu quo*.

En remettant sous les yeux du lecteur les réflexions qui m'ont été inspirées au cours des derniers événements, mon but n'est pas de rappeler seulement des erreurs dont l'énormité ne souffre pas de circonstances atténuantes, mais de les faire mieux comprendre et de chercher ainsi à éviter de nouveaux désastres en exposant les motifs que nous avons de les craindre.

MAROC

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES

DÉPÊCHE A L'AMBASSADEUR DE SA MAJESTÉ A PARIS ACCOMPAGNANT L'ENVOI DES ACCORDS DU 8 AVRIL 1904 ENTRE LA GRANDE-BRETAGNE ET LA FRANCE.

Le marquis de Lansdowne à sir E. Monson.

Foreign Office, 8 avril 1904.

. . . .

« ... La question du Maroc présente différents aspects. L'état de ce pays a été pendant longtemps peu satisfaisant et plein de dangers. L'autorité du Sultan, dans une large portion de ses États, est celle d'un souverain titulaire plutôt que celle d'un chef. La vie et la propriété sont peu en sûreté. Les ressources naturelles du pays ne sont pas déve-

loppées et le commerce, quoique augmentant, est obstrué par la situation politique.

« Sous ces rapports le contraste entre le Maroc et l'Égypte est frappant.

« Malgré des efforts intelligents pour aider le Sultan, peu de progrès ont été accomplis et, en ce moment, les perspectives laissent probablement aussi peu d'espoir que par le passé. Sans l'intervention d'une puissance forte et civilisée, il semble qu'il n'y ait aucune probabilité d'arriver à une vraie amélioration dans les conditions du pays.

« Il peut paraître assez naturel, dans ces circonstances, que la France regarde comme devant lui échoir en partage d'assumer la tâche de tenter la régénération du pays.

« Les possessions algériennes touchent celles du Sultan sur la longueur d'une frontière de plusieurs centaines de milles. La France a été obligée, de temps en temps, d'entreprendre des opérations militaires d'une difficulté considérable et de faire de grands frais en vue de mettre fin aux désordres qui s'élèvent continuellement parmi les tribus voisines de la frontière algérienne, — tribus qui, tout en étant nominalement composées de sujets du Sultan, sont, en réalité, presque entièrement hors de son contrôle.

« Le commerce de la France avec le Maroc, si l'on y comprend celui qui se fait à travers la fron-

tière d'Algérie, est de grande importance et ne se compare pas défavorablement avec le nôtre.

« Dans ces circonstances, la France, quoique nullement désireuse d'annexer les États du Sultan ou de renverser son autorité, cherche à étendre son influence au Maroc et est prête à consentir à des sacrifices et à encourir des responsabilités ayant pour objet de mettre fin à la situation anarchique qui prévaut sur les confins de l'Algérie.

« Le gouvernement de Sa Majesté n'est pas préparé à assumer de telles responsabilités et à faire de semblables sacrifices, et il a, en conséquence, admis que, si l'une des puissances européennes devait avoir une influence prédominante au Maroc, cette puissance est la France.

« Les Français n'ont pas, d'un autre côté, perdu de vue le fait que la Grande-Bretagne a aussi des intérêts au Maroc qui doivent être sauvegardés dans tout arrangement devant intervenir entre la France et la Grande-Bretagne. Le premier de ceux-ci a trait aux facilités à accorder à notre commerce aussi bien qu'à celui des autres pays au Maroc. Nous avons un tant pour cent considérable dans la totalité des importations faites dans ce pays ; et il est évident qu'une fois données de meilleures méthodes d'administration, une réforme de la monnaie légale, le transport par terre rendu moins coûteux, le commerce étranger avec

le Maroc se développerait considérablement et que dans cet accroissement les marchands anglais chercheraient certainement à avoir leur part.

« Les droits et les privilèges de la Grande-Bretagne au Maroc, par rapport aux affaires commerciales, sont réglés par la convention de commerce et de navigation conclue entre les deux pays en décembre 1856, et les droits des sujets anglais de résider ou de voyager dans les possessions du Sultan sont stipulés dans le traité général conclu la même année entre les deux pays.

« La convention donne droit, aux sujets anglais, de faire le commerce librement dans les États du Sultan dans les mêmes conditions que les indigènes ou les sujets de la nation la plus favorisée ; elle stipule que leur droit d'acheter et de vendre ne doit pas être restreint ni recevoir de préjudice par aucun monopole, contrat ou privilège exclusif, sauf en ce qui concerne un nombre d'articles importés qui sont spécialement mentionnés.

« Le traité donne aux sujets anglais le droit de résider ou de voyager dans les États du Sultan et, de plus, donne au gouvernement anglais le droit de désigner des consuls dans les cités et les ports du Maroc ; il établit des juridictions consulaires sur les sujets anglais en outre qu'il pourvoit aux privilèges d'usage, par rapport au droit des sujets anglais de louer des habitations et des entrepôts

et d'acquérir de la propriété et d'en disposer ; à l'exemption de leur service militaire ; aux emprunts forcés et à la sécurité de leurs personnes et de leurs biens.

« Il eût été impossible au gouvernement de Sa Majesté de consentir à un arrangement quelconque qui n'eût pas laissé ces droits intacts et les voies du commerce complètement ouvertes aux entreprises de l'Angleterre

« Une seconde condition que le gouvernement de Sa Majesté considère comme essentielle a été aussi acceptée sans hésiter par le gouvernement français. Elle concerne certaines parties du littoral marocain sur lesquelles les deux gouvernements désirent qu'aucune puissance ne soit autorisée à s'établir ou à ériger des fortifications ou des travaux stratégiques d'aucune sorte.

« Une troisième condition concerne l'Espagne. Une adéquate et satisfaisante reconnaissance des intérêts politiques et territoriaux de l'Espagne a été, dès le début, dans les vues du gouvernement de Sa Majesté un élément essentiel à tout arrangement de la question marocaine.

« L'Espagne a des possessions sur la côte marocaine et la grande proximité des deux pays a amené une juste prétention de la part du gouvernement et du peuple espagnol que les intérêts espagnols fussent l'objet d'égards spéciaux dans

tout arrangement concernant l'avenir du Maroc.

« Le gouvernement de Sa Majesté a remarqué avec satisfaction que, quant à la question de principe, les deux gouvernements sont entièrement d'accord et que c'est l'objectif du gouvernement français comme celui du gouvernement anglais d'assurer que la considération que tous les deux reconnaissent être due à l'Espagne, se manifeste dans les questions de forme tout autant qu'en ce qui concerne ses intérêts matériels.

« La déclaration, dont une copie est jointe à cette dépêche, contient les termes sur lesquels les deux gouvernements se proposent de s'entendre respectivement au sujet de l'Égypte et du Maroc. »

. . . .

« En ce qui concerne le Maroc, Votre Excellence trouvera que la Convention contient les stipulations suivantes de la part des deux puissances : le gouvernement de la République enregistre la déclaration qu'il n'a aucune intention d'altérer les statuts politiques du Maroc ; que les droits dont jouit la Grande-Bretagne en vertu de traités, conventions et usages devront être respectés ; que le commerce anglais, comprenant les marchandises en transit par le territoire français et destinées au marché marocain, doit être traité sur le pied d'absolue égalité avec celui de la France.

« D'autre part, le gouvernement de Sa Majesté

reconnaît qu'il appartient à la France de maintenir l'ordre au Maroc et d'aider le gouvernement marocain à améliorer les conditions économiques, financières et militaires du pays.

« Les deux gouvernements s'engagent mutuellement à ne construire aucune fortification personnelle et à ne permettre à aucune puissance de construire des fortifications sur les parties plus importantes des côtes marocaines.

« Finalement, en ce qui concerne l'Espagne, les deux gouvernements admettent sans hésiter que ce pays a des intérêts exceptionnels dans certaines portions du Maroc et que ces intérêts doivent être respectés par les deux puissances également.

« Le gouvernement français s'est engagé à arriver à un arrangement avec l'Espagne, concernant la meilleure manière de rendre effective cette stipulation et à communiquer au gouvernement de Sa Majesté les termes de l'arrangement qui pourra être fait avec cet objectif. »

. . . .

DÉCLARATION
CONCERNANT L'ÉGYPTE ET LE MAROC

Article Premier

Le gouvernement de Sa Majesté Britannique déclare qu'il n'a pas l'intention de changer l'état politique de l'Égypte.

De son côté le gouvernement de la République française déclare qu'il n'entravera pas l'action de l'Angleterre dans ce pays en demandant qu'un terme soit fixé à l'occupation britannique ou de toute autre manière, et qu'il donne son adhésion au projet de décret khédivial qui est annexé au présent arrangement, et qui contient les garanties jugées nécessaires pour la sauvegarde des intérêts des porteurs de la Dette égyptienne, mais à la condition qu'après sa mise en vigueur aucune modification n'y pourra être introduite sans l'assentiment des puissances signataires de la Convention de Londres de 1885.

Il est convenu que la direction générale des anti-

quités en Égypte continuera d'être, comme par le passé, confiée à un savant français.

Les écoles françaises en Égypte continueront à jouir de la même liberté que par le passé.

Article II

Le gouvernement de la République française déclare qu'il n'a pas l'intention de changer l'état politique du Maroc.

De son côté le gouvernement de Sa Majesté Britannique reconnaît qu'il appartient à la France, notamment comme puissance limitrophe du Maroc sur une vaste étendue, de veiller à la tranquillité dans ce pays et de lui prêter son assistance pour toutes les réformes administratives, économiques, financières et militaires dont il a besoin.

Il déclare qu'il n'entravera pas l'action de la France à cet effet, sous réserve que cette action laissera intacts les droits dont, en vertu des traités, conventions et usages, la Grande-Bretagne jouit au Maroc, y compris le droit de cabotage entre les ports marocains dont bénéficient les navires anglais depuis 1901.

Article III

Le gouvernement de Sa Majesté Britannique, de son côté, respectera les droits dont, en vertu des traités, conventions et usages, la France jouit en

Égypte, y compris le droit de cabotage accordé aux navires français entre les ports égyptiens.

Article IV

Les deux gouvernements, également attachés au principe de la liberté commerciale tant en Égypte qu'au Maroc, déclarent qu'ils ne s'y prêteront à aucune inégalité, pas plus dans l'établissement des droits de douane ou autres taxes que dans l'établissement de tarifs de transport par chemin de fer.

Le commerce de l'une et l'autre nation avec le Maroc et avec l'Égypte jouira du même traitement pour le transit par les possessions françaises et britanniques en Afrique. Un accord entre les deux gouvernements réglera les conditions de ce transit et déterminera les points de pénétration.

Cet engagement réciproque est valable pour une période de trente ans. Faute de dénonciation expresse faite une année au moins à l'avance, cette période sera prolongée de cinq en cinq ans.

Toutefois, le gouvernement de la République française au Maroc et le gouvernement de Sa Majesté Britannique en Égypte se réservent de veiller à ce que les concessions de routes, chemins de fer, ports, etc., soient données dans des conditions telles que l'autorité de l'État sur ces grandes entreprises demeure entière.

Article V

Le gouvernement de Sa Majesté Britannique déclare qu'il usera de son influence pour que les fonctionnaires français actuellement au service égyptien ne soient pas mis dans des conditions moins avantageuses que celles appliquées aux fonctionnaires anglais du même service.

Le gouvernement de la République française, de son côté, n'aurait pas d'objection à ce que des conditions analogues fussent consenties aux fonctionnaires britanniques actuellement au service marocain.

Article VI

Afin d'assurer le libre passage du canal de Suez, le gouvernement de Sa Majesté Britannique déclare adhérer aux stipulations du traité conclu le 29 octobre 1888 et à leur mise en vigueur. Le libre passage du canal étant ainsi garanti, l'exécution de la dernière phrase du paragraphe 1er et celle du paragraphe 2 de l'article VIII de ce traité resteront suspendues.

Article VII

Afin d'assurer le libre passage du détroit de Gibraltar, les deux gouvernements conviennent de

ne pas laisser élever des fortifications ou des ouvrages stratégiques quelconques sur la partie de la côte marocaine comprise entre Melilla et les hauteurs qui dominent la rive droite du Sebou exclusivement.

Toutefois cette disposition ne s'applique pas aux points actuellement occupés par l'Espagne sur la rive marocaine de la Méditerranée.

Article VIII

Les deux gouvernements, s'inspirant de leurs sentiments sincèrement amicaux pour l'Espagne, prennent en particulière considération les intérêts qu'elle tient de sa position géographique et de ses possessions territoriales sur la côte marocaine de la Méditerranée, et au sujet desquels le gouvernement français se concertera avec le gouvernement espagnol.

Communication sera faite au gouvernement de Sa Majesté Britannique de l'accord qui pourra intervenir à ce sujet entre la France et l'Espagne.

Article IX

Les deux gouvernements conviennent de se prêter l'appui de leur diplomatie pour l'exécution des clauses de la présente déclaration relative à l'Égypte et au Maroc.

En regard de la dépêche de lord Lansdowne qui nous donne les raisons pour lesquelles l'Angleterre jugeait nécessaire de se garantir contre les contingences de l'avenir, je crois devoir citer un extrait de la dépêche de M. Delcassé aux ambassadeurs de la République française.

L'optimisme et les illusions du ministre français constituent un contraste pénible avec les réalités d'aujourd'hui.

EXTRAIT DU LIVRE JAUNE SUR L'ACCORD CONCLU LE 8 AVRIL 1904 ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE.

M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, à MM. les ambassadeurs de la République française à Berlin, Berne, Constantinople, Madrid, Saint-Pétersbourg, Vienne, Washington, près Sa Majesté le roi d'Italie, près le Saint-Siège, à M. le ministre de la République à Tanger, et à M. l'agent diplomatique et consul général de France au Caire.

12 avril 1904.

« ... La partie capitale de l'arrangement qui vient d'être conclu est relative au Maroc. De toutes les questions où sont engagés les intérêts de la

France, aucune, en effet, n'a une importance comparable à la question marocaine ; et il est évident que de sa solution dépendaient la solidité et le développement de notre empire africain et l'avenir même de notre situation dans la Méditerranée.

« Le Maroc a une population de beaucoup supérieure à celle de l'Algérie et de la Tunisie réunies, par conséquent une main-d'œuvre plus abondante ; et il possède en quantité ce que n'ont ni la Tunisie, ni l'Algérie : l'eau toujours.

« Placé sous notre influence, c'est notre empire du nord de l'Afrique fortifié ; soumis à une influence étrangère, c'est pour le même empire la menace permanente et la paralysie.

« Or l'heure était venue de savoir qui aurait au Maroc l'influence prépondérante.

« L'état actuel des choses n'y peut, en effet, durer qu'à la condition d'y être soutenu et amélioré. Il incombait à notre diplomatie de faciliter à la France cette tâche que la nature et le voisinage lui attribuent : c'est à quoi elle s'est appliquée avec persévérance, mettant à profit toutes les circonstances favorables qui s'offraient.

« En obtenant de l'Angleterre, dont on connaît la forte situation aux portes mêmes du Maroc, la déclaration qu'il appartient à la France de veiller à la tranquillité de ce pays et de lui prêter son assistance pour toutes les réformes adminis-

tratives, économiques, financières et militaires dont il a besoin, ainsi que l'engagement de ne pas entraver son action à cet effet, nous avons obtenu un résultat dont il est superflu de faire ressortir la valeur. »

DISCOURS ET ARTICLES

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. LE COMTE DE CASTELLANE SUR LA QUESTION DU MAROC

(*Séance de la Chambre du* 8 *novembre* 1904.)

MESSIEURS,

La question du Maroc, pour nous si importante et si complexe, a été longuement débattue devant le Parlement anglais et devant les Chambres espagnoles. Ces discussions ont révélé à ceux qui les suivaient attentivement tout ce qui nous a été soigneusement dissimulé par le gouvernement français.

Les négociations concernant le Maroc peuvent se diviser en deux périodes distinctes et contradictoires ; nous n'en avions pas la moindre notion et elles étaient pourtant de nature à nous causer une grande surprise.

En effet, grâce aux débats devant les Chambres espagnoles, nous savons aujourd'hui que pendant la longue période de froideur qui régna entre la France et l'Angleterre, M. le ministre des affaires étrangères avait cru opportun d'établir avec le gouvernement de M. Sagasta un accord important qui fixait et qui déterminait les sphères respectives d'influence de la France et de l'Espagne au Maroc.

Une discrète allusion à cet étrange état de choses fut faite par l'honorable M. Ribot à cette époque, dans un discours plein de sagesse et de modération.

Nous ignorions tous la nature de cet accord ; nous étions loin de soupçonner son extension et l'importance des concessions faites à l'Espagne, concessions qui allaient jusqu'à englober dans la sphère d'influence espagnole non seulement toute la côte septentrionale du Maroc, y compris Tetuan et Tanger, mais encore la capitale de cet empire, cette ville de Fez sur laquelle M. Ribot formulait un si sagace et si ferme avertissement.

Cet accord franco-espagnol, conclu sans l'acquiescement de l'Angleterre, devenait par cela même d'une réalisation impossible ; et c'est ce qui déterminait le ministère de M. Silvela à refuser sa signature à l'accord conclu entre son prédécesseur et le gouvernement français.

Je suis convaincu qu'il faut se féliciter de la sage réserve gardée dans ces circonstances par le gouvernement espagnol ; car si cette imprudente convention avait été signée, je ne crains pas de m'avancer en affirmant qu'elle aurait eu pour conséquence inévitable d'abord une brouille avec l'Angleterre, ensuite un vote de blâme au Parlement, et enfin l'impossibilité d'arriver à un arrangement quelconque dans l'avenir sur cette grave question.

Aujourd'hui, le réel danger que comportaient ces dispositions a été conjuré ; un rapprochement cordial avec l'Angleterre a pu s'opérer et nous a permis de conclure l'arrangement que nous étudions aujourd'hui et que M. le ministre des affaires étrangères considère comme son plus grand succès diplomatique.

Messieurs, on a cru voir dans la convention du 8 avril, entre la France et l'Angleterre, quelque chose de définitif, de fixe et d'assuré. Je crois que l'on se trompe. Selon moi, cet accord a un sens hypothétique qu'il s'agit de bien dégager, si l'on veut, dans l'avenir, éviter les erreurs et les désillusions.

L'article 2 de la convention reconnaît qu'il « appartient à la France », en se qualité de puissance limitrophe sur une vaste étendue du territoire, de veiller à la tranquillité du Maroc et de lui prêter son assistance pour toutes les réformes

administratives, économiques, financières et militaires dont il aurait besoin.

Ceux qui sont opposés à toute intervention de la France au Maroc, c'est-à-dire ceux qui, depuis longtemps déjà, ont compris le danger de la politique coloniale, jugent, avec raison, qu'il y a là une source de graves conflits et de grandes dépenses ; en un mot, une aventure dans toute l'acception du terme.

Pour les coloniaux, au contraire, qui voudraient voir, dans l'avenir, attribuer à la France la direction exclusive des affaires du Maroc, les concessions que nous avons obtenues sont loin de les conduire au but qu'ils se proposent.

Quant aux militaires, qui veulent surtout fortifier les points plus ou moins faibles du Sud-Oranais, je crois qu'ils ne me contrediront pas si je dis que les pouvoirs presque illimités que leur conféraient les protocoles de 1901 et de 1902 sont diminués depuis qu'ils ont été englobés dans la politique générale du Maroc, dans la totalité que représente la convention.

En effet, — j'appelle sur ce point spécial l'attention de la Chambre, — ces pouvoirs par lesquels nous sommes allés à Figuig, à Ben-Zireg et à Bechar, et par lesquels les journaux ministériels et les coloniaux parlent déjà de nous envoyer à Raz-el-Aïn, n'étaient pas discutés.

M. le ministre des affaires étrangères avait établi lui-même une différence dont vous vous souvenez entre la politique partielle du Sud-Oranais et la politique générale du Maroc.

Parlant, l'année dernière, des résultats qu'il avait obtenus par les protocoles qu'il avait signés avec les envoyés du Sultan, il y attachait une réserve nécessaire en attendant que l'accord avec l'Angleterre lui donnât des droits plus étendus au Maroc.

M. Jaurès s'opposait à toute entente avec le Sultan dans le Sud-Oranais, et demandait que des négociations fussent entamées directement avec les tribus qui ne reconnaissaient en rien le pouvoir du Sultan.

S'il ne s'était agi que du Sud-Oranais, M. le ministre des affaires étrangères se serait vraisemblablement rangé à l'avis de M. Jaurès ; mais il voulait traiter la question d'ensemble, et, pour arriver à une solution totale, il lui fallait compter sur deux choses qu'il n'avait pas encore obtenues à cette époque : l'acquiescement des puissances et l'appui du Sultan.

Aujourd'hui, ces choses sont réglées ; mais réfléchissez-y bien, messieurs, étudiez les documents, allez au fond du problème et vous vous convaincrez sans doute, comme je me suis convaincu moi-même, du caractère hypothétique et aléatoire de

ces acquiescements. Relisez la dépêche par laquelle lord Lansdowne, ministre des affaires étrangères d'Angleterre, expose à son ambassadeur à Paris l'historique des négociations ; voyez comment il explique la transformation de la rivalité et, disons le mot, de l'hostilité qui existait entre la France et l'Angleterre à propos du Maroc, en un désir futur d'accord sur cette grave question.

Lord Lansdowne, dans cet important document, n'exprime qu'un desideratum, il ne dissimule pas qu'à travers de graves difficultés, il espère « arriver à un heureux résultat » ; mais il se garde bien de dire que ce résultat soit déjà obtenu ; il fait des vœux pour l'avenir, mais il n'affirme rien pour le présent. Voilà pourquoi je prétends, en premier lieu, que cette convention a un caractère hypothétique, que vous serez obligé de reconnaître, et, en second lieu, que cette convention ne peut satisfaire ni les coloniaux, qui ne reçoivent pas assez, ni les militaires, dont les droits et les pouvoirs sont diminués dans le Sud-Oranais, ni les anticoloniaux, qui jugent que la France s'engage dans une voie pleine de dangers.

L'article 2 de la convention déclare que « le gouvernement de Sa Majesté Britannique n'entravera pas l'action de la France à l'effet de veiller à la sécurité du Maroc », mais sous réserve que cette action « laissera intacts les droits de l'Angleterre ».

L'article 4 de cette même convention établit que « les deux gouvernements ne se prêteront à aucune inégalité tant dans l'établissement des droits de douane et autres taxes que dans l'établissement de tarifs de transport par chemin de fer ».

M. Méline, sans doute, développera dans une autre Chambre ce point spécial ainsi que celui qui est relatif au transit à travers les possessions françaises et anglaises de l'Afrique du Nord, points d'ailleurs sur lesquels il a donné à l'avance des aperçus économiques fort intéressants. Je me bornerai, quant à moi, à formuler, tels que je les comprends, quelques arguments politiques, et cela le plus brièvement possible.

Messieurs, vous pouvez croire qu'un accord par lequel sont supprimées les difficultés et écartés les graves dangers que pourrait susciter une mésintelligence avec un pays tel que l'Angleterre n'a pas, dans cette Chambre, de partisan plus convaincu que moi. L'accord tend à effacer les mauvais souvenirs du passé et à faire disparaître, du moins je l'espère et je le désire, toute inquiétude pour l'avenir. Mais, remarquez-le bien, messieurs, le désir de cordialité et la bonne volonté, qui ont une si grande importance au point de vue de la sécurité future, ne suffisent pas pour régler toutes les questions actuellement en jeu.

Les deux gouvernements se sont rapprochés ; ils le déclarent, je les en félicite chaleureusement, mais ils déclarent aussi qu'ils n'ont pas encore réglé les questions pendantes.

Les affaires du Siam et de Terre-Neuve ne sont probablement pas encore terminées ; la question des Hébrides reste ouverte ; et la question africaine, c'est-à-dire la question du Maroc, n'est pas, croyez-le bien, messieurs, encore résolue. Elle restera encore pendant de longues années, pour nous tous, une question fort troublante.

Je m'explique. Le fond de la situation au Maroc n'a pas été changé par la convention franco-anglaise ; la forme seule en est transformée. Le *statu quo* politique est maintenu ; l'intégralité territoriale demeure. La convention n'apporte donc pas une solution : elle pose un nouveau problème.

On a souvent répété que les rivalités avaient cessé au Maroc entre les grandes puissances ; on a dit et redit, pour grandir le succès du gouvernement français, que l'Angleterre se désintéresserait absolument de la question marocaine en échange de notre abandon de la question d'Égypte. Messieurs, il y a là un paradoxe qui ne supporte pas l'examen, une illusion qui ferait perdre au pays la claire vue des réalités.

L'Angleterre ne se désintéresse nullement du

Maroc. L'article 2 de la convention stipule que « la France laissera intacts les droits dont, en vertu des traités, conventions et usages, jouit la Grande-Bretagne au Maroc ». Est-ce là ce qu'on peut appeler se désintéresser? L'illusion irait ici jusqu'à la naïveté.

L'Angleterre disparaît de certaines positions qui ne l'intéressent pas pour concerter sa force sur des points qui ont un intérêt pour elle. L'Angleterre ne veut pas exercer, — lord Lansdowne l'affirme et le proclame hautement dans sa dépêche, — l'Angleterre ne veut pas « exercer la police au Maroc », ni entrer dans les graves conflits qui peuvent en être la conséquence. Mais elle veut garder et mettre à couvert ce qu'elle entend par « les droits dont elle jouit en vertu des traités, usages et conventions ». L'Angleterre ne disparaît donc pas du Maroc, elle s'y transforme, et même elle exige de nous une entente avec l'Espagne.

L'Angleterre demande un accord avec le gouvernement espagnol. Savez-vous pourquoi? Parce que les intérêts de l'Espagne dans ses possessions africaines sont la meilleure sauvegarde et, pour ainsi dire, la garantie de la neutralité qu'elle demande dans le nord du Maroc. L'Angleterre ne disparaît pas du Maroc et elle ne veut pas non plus que l'Espagne en disparaisse.

Certes, je suis d'accord avec le gouvernement

français sur la nécessité d'une entente sincère avec l'Espagne ; nous l'acceptons tous avec conviction et avec joie ; mais cette entente, qui n'était discutée par personne autrefois, a nécessité dans cette circonstance de si longues et de si laborieuses négociations que j'y vois la preuve incontestable que le problème existe, que d'autres intérêts que les nôtres restent en jeu et que la France, loin d'être, comme on nous l'a affirmé, seule en cause au cœur du Maroc, aura à y partager sa suprématie avec deux autres puissances au moins, ce qui revient à dire qu'il n'y a rien de changé, que là où nous croyions être seuls, nous sommes en réalité trois.

On me dira, il est vrai, que l'influence de la France sera prépondérante ; messieurs, c'est faire une confusion de mots : l'action de la France sera la plus importante, parce qu'elle sera la plus difficile ; l'action de la France sera la plus apparente, parce qu'elle sera la plus coûteuse ; l'action de la France sera la plus grave, parce que sa responsabilité sera la plus lourde.

Le territoire du Maroc reste au Sultan, les intérêts de l'Angleterre sont définitivement sauvegardés, les sphères de l'influence espagnole vont être proclamées, la neutralité des côtes est reconnue, mais les charges, la police, les dépenses, le maintien de l'ordre, les soins d'administration, tout cela reste à notre charge.

Qu'on ne nous dise pas que les puissances se sont désintéressées ; la vérité, c'est qu'elles n'ont pas voulu assumer ces risques et que nous entreprenons seuls une œuvre de politique immense au milieu de difficultés sans nombre, que nous aurons de la peine à faire disparaître, et parmi lesquelles il nous faudra travailler et nous débattre.

Pourtant, messieurs, je voterai pour la convention qu'on nous propose parce que j'y vois un moyen de rapprochement avec l'Angleterre, une source d'entente avec l'Espagne.

L'entente cordiale de la France et de l'Angleterre me semble urgente.

Ses effets, d'ailleurs, se sont fait sentir ces temps derniers d'une façon trop heureuse pour que nous n'en soyons pas tous convaincus.

Mais vous ne serez pas surpris que je fasse expressément mes réserves sur la question du Maroc, qui me paraît dangereuse en elle-même et de nature justement à nous retourner tôt ou tard contre l'Angleterre ou contre l'Espagne.

Prenons garde, messieurs, que de multiples causes de conflits ne viennent, par des incidents faciles à prévoir, compromettre ces ententes si précieuses, et plus nécessaires aujourd'hui que jamais à l'heure où l'état de l'Europe commande à la France une si vigilante réserve.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. LE COMTE DE CASTELLANE SUR LA QUESTION DU MAROC

(*Séance de la Chambre du* 19 *avril* 1905.)

Messieurs,

Le 8 novembre dernier, parlant à cette tribune de la politique suivie au Maroc et de mes inquiétudes, hélas ! trop fondées, je disais :

« Le problème existe ; d'autres intérêts que les nôtres sont en jeu, et la France, loin d'être, comme on nous l'a affirmé, seule en cause au Maroc, aura à y partager cette suprématie avec deux puissances *au moins.* »

Le rapporteur, M. Lucien Hubert, jugeant que le problème était résolu, disait, à la page 3 de son rapport sur l'ouverture des crédits :

« La seule certitude que nous avons désormais — et ce n'est pas là un résultat négligeable — est que nous ne serons contrecarrés dans notre œuvre par aucune rivalité, les puissances inté-

ressées s'effaçant devant la légitimité et l'ancienneté de nos droits. »

Et il ajoutait un peu plus loin :

« La formule qui se dégage de l'accord franco-anglais est celle d'influence prépondérante...

« Nul programme d'action n'eût été possible au Maroc si d'abord la condition internationale du pays n'avait été réglée.

« Le maghzen ne donnerait aucune suite aux avis d'une puissance s'il ne savait que l'Europe entière a reconnu à cette puissance une influence prépondérante. »

M. Jaurès. — Monsieur Lucien Hubert, étiez-vous d'accord, pour dire cela, avec M. le ministre des affaires étrangères?

M. Lucien Hubert. — J'exprimais mon sentiment personnel.

M. le comte de Castellane. — Messieurs, ainsi que je vous le disais alors, le problème existait ; la convention avait un caractère hypothétique et inquiétant ; la question n'était pas résolue.

La déplorable politique marocaine, commencée par la pacifique pénétration de nos millions, s'est continuée par les étranges conférences de M. Saint-René Taillandier devant le Parlement improvisé de Fez, et se termine par la malheureuse appari-

tion d'un élément sur lequel M. le ministre des affaires étrangères ne comptait pas et qui ouvre dans l'histoire du Maroc une période douloureuse que ma raison avait prévue, mais sur laquelle aujourd'hui mon patriotisme m'impose le silence. (*Applaudissements.*)

Messieurs, je crois que les plus optimistes conservent actuellement peu d'illusions sur les résultats de la mission de M. Saint-René Taillandier à Fez. Je me réserve d'ailleurs de revenir plus tard sur ce sujet. Ce que je voudrais démontrer aujourd'hui, c'est que l'état actuel de nos affaires au Maroc est la conséquence pénible et logique de la légèreté avec laquelle on a posé les termes du problème.

J'ai déjà eu l'occasion d'attirer l'attention de la Chambre sur la première initiative de M. le ministre des affaires étrangères. Elle avait, selon moi, une telle importance, qu'au risque de vous importuner, je dois, messieurs, insister sur la gravité de ces premières démarches dont l'imprudence, si l'on y réfléchit bien, donne l'explication des omissions que tout le monde déplore aujourd'hui.

M. le ministre des affaires étrangères était tellement absorbé par son paradoxe marocain qu'il se refusait à considérer les difficultés sans nombre qui devaient fatalement s'accumuler au cours de ses dangereuses négociations. L'idée fixe d'arriver

à son but le préoccupait si exclusivement que, lorsque surgissaient les difficultés, il affectait de ne pas les voir, plutôt que de renoncer à son entreprise. (*Très bien! très bien!*)

Il a parlé sans cesse de la situation spéciale et prépondérante que la possession de l'Algérie donnait à la France. Il a répété avec une insistance incroyable que cette situation prépondérante lui avait été reconnue par toutes les puissances. (*Très bien! très bien!*)

Permettez-moi, messieurs, de vous exposer, aussi brièvement que possible, la véritable relation des faits concernant ces négociations.

Pendant la période de mésintelligence avec l'Angleterre, — à laquelle lord Lansdowne fait allusion dans sa dépêche à sir Edmund Monson, — M. le ministre des affaires étrangères s'est adressé au gouvernement espagnol de M. Sagasta et a conclu avec lui un accord secret par lequel la France et l'Espagne se partageaient le Maroc. Dans la sphère d'influence espagnole se trouvait la ville de Fez. Pouvez-vous concevoir, messieurs, l'idée d'un pareil accord, conclu à l'insu du monde entier, à l'insu de l'Angleterre, alors hostile, à l'insu de l'Allemagne, toujours réservée?

Et à cette époque, où nous n'avions ni l'acquiescement de l'Angleterre, ni celui de l'Allemagne, on nous parlait déjà de prépondérance! En vérité,

l'imprudence de notre diplomatie ne pouvait aller plus loin.

Par bonheur, après la chute du ministère Sagasta, le gouvernement de M. Silvela refusa de signer cet accord, blâmant publiquement la politique diplomatique du ministère qui l'avait précédé. L'Espagne nous rendait là un service signalé, car vous pouvez mesurer aujourd'hui, messieurs, quelle serait notre situation si, au lieu d'une omission, nous en avions deux à déplorer, et de quelle importance !

Cette double omission fut, en partie, réparée par l'accord du 8 avril avec l'Angleterre. A ce moment, tous les obstacles disparurent dans l'esprit de M. le ministre des affaires étrangères. S'étant heurté dès le début contre la mauvaise volonté de l'Angleterre, il lui sembla qu'une entente cordiale avec elle allait supprimer toutes les difficultés. Par une étrange et incompréhensible confusion d'idées, M. Delcassé a cru que l'accord franco-anglais impliquait pour nous la domination du Maroc, s'imaginant que ce qu'il entendait par le désintéressement de l'Angleterre allait nous rendre les maîtres de l'empire chérifien.

L'Angleterre ayant été le principal obstacle à notre prépondérance, on nous disait : si l'Angleterre s'éloigne, la France dominera. Avec un malheureux parallèle entre le Maroc et l'Égypte, M. le mi-

nistre des affaires étrangères a cru pouvoir donner une apparence d'exactitude à ce raisonnement : nous laissions le champ libre en Égypte, l'Angleterre y prenait *ipso facto* une situation prédominante ; en échange de cet avantage l'Angleterre se désintéressait du Maroc et la France prenait dans l'empire chérifien une situation égale à celle de l'Angleterre en Égypte.

Permettez-moi de rectifier les termes du parallèle en me souciant un peu moins de littérature et un peu plus de la réalité politique : les Anglais avaient soumis l'Égypte et le Soudan. A Tel-el-Kebir et à Omdurman, lord Wolseley et lord Kitchener en avaient pour ainsi dire achevé la conquête. Il ne restait donc plus en face de l'Angleterre en Egypte que le *veto* économique de la France, lequel, en disparaissant, laissait aux Anglais la domination absolue.

Mais entre l'Égypte et le Maroc il y a cette différence, c'est que l'Égypte était un pays déjà conquis tandis que le Maroc est un pays à conquérir. (*Très bien! très bien!*)

Nous nous trouvions au Maroc dans une contrée soulevée, divisée en une infinité de petites tribus en guerre les unes avec les autres, ou les unes et les autres en guerre contre le Sultan. Indiquer sommairement ces différences, cela suffit, je crois, pour dissiper toutes nos illusions.

De plus, toute notre politique au Maroc a été basée sur deux hypothèses également fausses : la première qui consistait à croire que le Sultan était le maître chez lui ; la seconde, que nous étions les maîtres du Sultan. C'est sur ces deux bases que le gouvernement a élaboré son projet de pénétration pacifique. Le succès dépendait exclusivement de la soumission des Kabyles et de l'obéissance du Sultan. Eh bien, messieurs, sur une pareille situation, le désintéressement de l'Angleterre et l'accord franco-anglais ne pouvaient avoir aucune influence décisive. Ils ne pouvaient en rien nous garantir cette obéissance et cette soumission.

Si nous laissons de côté, en cet instant, le grand facteur qui est venu au dernier moment compliquer étrangement cette déplorable affaire et rendre notre situation sans issue, nous sommes forcés de reconnaître que le désintéressement de l'Angleterre n'impliquait pas la soumission du Sultan, car une récente expérience nous avait appris que non seulement le Sultan ne dépendait pas de l'Angleterre, mais encore que l'influence anglaise avait discrédité le Sultan auprès de son peuple et provoqué les troubles de l'an dernier. C'est un fait connu de tous et certifié à cette tribune même par M. le ministre des affaires étrangères ; il contenait un sérieux avertissement.

Il y avait eu là un essai de pénétration pacifique

anglaise qui, loin de réussir, avait soulevé le pays, et remarquez bien, messieurs, que cet essai de pénétration pacifique s'opérait sans bruit et comme à petites doses.

Quel résultat était-il donc permis d'espérer si toute la politique de la France au Maroc consistait à recommencer sur une plus grande échelle ces essais de pénétration pacifique qui avaient si mal réussi à l'Angleterre? Si l'achat d'une bicyclette et d'un appareil photographique avait suffi pour brouiller le Sultan avec son peuple, que devait-il advenir du jour où l'on affirmerait l'intention d'établir une puissance étrangère dans l'empire? (*Très bien! très bien!*)

Les Anglais, qui avaient expérimenté les inconvénients d'une pareille politique, se voyaient dans la nécessité absolue d'y renoncer, car ils ne voulaient à aucun prix pénétrer le pays par le seul moyen pratique, c'est-à-dire par une expédition militaire. Les événements d'aujourd'hui ne constituent donc pas le premier échec de la politique dite de pénétration pacifique.

Avec un de leurs agents, M. Mac Lean, les Anglais avaient fait un premier essai ; il n'a pas réussi. Mais cet échec était celui de M. Mac Lean et non pas celui du gouvernement anglais. Comment expliquer la faute du gouvernement français qui s'est engagé lui-même délibérément dans une poli-

tique qui n'a même pas le mérite de l'originalité mais seulement la témérité de l'insistance dans l'impossible? (*Applaudissements.*)

Messieurs, on a beaucoup parlé du désintéressement de l'Angleterre ; mais ce désintéressement existe-t-il en réalité? Je crois avoir prouvé à cette tribune, au mois de novembre, par des textes et par des faits, qu'à aucun moment l'Angleterre ne s'était désintéressée des affaires marocaines.

L'accord franco-anglais, que j'approuve chaleureusement en principe, et dont j'attends encore d'excellents résultats, a eu pour raisons déterminantes des causes de politique générale que des hommes clairvoyants avaient prévues depuis longtemps et qui apparaissent aujourd'hui clairement aux yeux de tous ; mais ce n'est pas en regardant spécialement du côté du Maroc que l'Angleterre a reconnu la nécessité d'un rapprochement avec la France, c'est en considérant l'ensemble de sa politique dans le monde entier ; car si le Maroc constitue un élément de la politique anglaise, il n'est pas l'axe principal de cette politique.

L'Angleterre, a-t-on dit, se désintéresse du Maroc. A cela j'ai répondu : l'Angleterre s'y transforme, car elle ne veut à aucun prix accepter les graves responsabilités que le gouvernement français n'a pas hésité à prendre. Lord Lansdowne s'exprime sur cette question d'une façon absolu-

ment nette et qui ne peut donner lieu à aucun doute. Je cite ici ses propres paroles :

« Le gouvernement de Sa Majesté, dit-il, n'est pas préparé à accepter de telles responsabilités, ni à faire de pareils sacrifices. »

Responsabilités et sacrifices! Dans ces deux mots, messieurs, sont contenus tous les dangers du problème marocain et nous aurions pu trouver dans cette dépêche de lord Lansdowne non pas un encouragement à notre politique, mais un salutaire avertissement.

En effet, la question peut se résumer ainsi : l'Angleterre qui, par sa propre expérience, a reconnu le néant de la politique de pénétration pacifique, a éludé les graves responsabilités que devait fatalement entraîner pour elle une occupation du Maroc. Elle s'est toujours refusée à en accepter les charges, c'est-à-dire les dépenses, le maintien de l'ordre, les soins de l'administration, etc., et cela même à l'époque où son influence était réelle. Les Anglais savent parfaitement que la pénétration sera militaire ou qu'elle ne sera pas ; mais ils n'ont rien à faire au centre de l'empire chérifien. Leurs intérêts sont sur la côte. Ils ne veulent pas faire la police au Maroc, mission difficile et dangereuse que le gouvernement français a assumée avec une étrange légèreté. Cependant ils ne peuvent à aucun prix renoncer à la police

des côtes qui n'exige pas, pour les besoins britanniques, l'envoi d'une expédition militaire ou d'une armée, mais seulement la présence d'une flotte au moment du danger.

Et voilà pourquoi, messieurs, dès le début, j'ai voulu attirer l'attention de la Chambre sur cette erreur initiale de la politique de M. le ministre des affaires étrangères en lui faisant remarquer que l'Angleterre ne disparaissait pas du Maroc, qu'elle s'y transformait en abandonnant les points inutilement dangereux des montagnes marocaines pour concentrer ses forces et son attention sur la côte, et sur la côte seulement, qui pourra être le théâtre de graves événements.

Quant à l'Espagne, messieurs, elle a des positions importantes et des points d'appui militaires sur la côte marocaine. Ses intérêts peuvent se combiner et s'harmoniser avec ceux de l'Angleterre, et c'est ce qui explique pourquoi lord Lansdowne a exigé, au cours des négociations, en vertu de l'article 8 de la convention, que les intérêts de l'Espagne soient reconnus et respectés. Ceci n'a pas été laissé à la volonté du gouvernement français, contrairement à ce qu'affirmait M. le ministre des affaires étrangères au mois de novembre dernier.

Lord Lansdowne s'explique, sur ce point, d'une façon qui ne peut laisser aucun doute :

« Une troisième condition, dit-il, concerne l'Es-

pagne : une adéquate et satisfaisante reconnaissance des intérêts de l'Espagne, intérêts politiques et territoriaux, a été, dès le commencement, dans les vues du gouvernement de Sa Majesté, un élément essentiel (*essential element*) de tout arrangement de la question marocaine. »

J'étais donc bien en droit d'affirmer que l'Angleterre se désintéresse si peu de la question marocaine, que non seulement elle défend ses intérêts au Maroc par les termes mêmes de l'accord, mais qu'elle exige de plus que ceux de l'Espagne soient reconnus et respectés.

Messieurs, de tout ceci on peut conclure que la thèse de pénétration pacifique constitue l'une des plus amères ironies de la diplomatie militante, car cette politique a aujourd'hui contre elle le Sultan lui-même et tout le peuple marocain.

Elle représentera, dans l'histoire diplomatique, l'une des plus grandes faillites de notre gouvernement, car cette solution pacifique, impossible en elle-même, a rendu également impossibles toutes les autres solutions.

Jusqu'à ce jour, la France avait le choix de sa politique au Maroc. Aujourd'hui, la situation créée par M. le ministre des affaires étrangères est véritablement sans issue. (*Nombreux applaudissements.*)

Le Figaro, 30 avril 1905 :

L'ACCORD FRANCO-ANGLAIS ET LA QUESTION DU MAROC

On peut affirmer que, dans la séance du 19 avril, les procédés diplomatiques de M. Delcassé ont été condamnés à l'unanimité. La défense apparente présentée par M. le président du conseil, reléguant dans l'oubli du passé les initiatives qui faisaient le fond du débat, ne pouvait, en aucune façon, justifier le ministre.

J'ai dit à la Chambre, et je le répète aujourd'hui, que le pénible incident provoqué par la déplorable aventure marocaine ne devait pas, selon moi, être librement apprécié ni publiquement discuté. Il y a toujours, en matière de politique extérieure, des réticences patriotiques qui limitent impérieusement la véhémence des oppositions.

La plupart des députés ont blâmé l'omission de M. Delcassé vis-à-vis d'une puissance étrangère ; d'autres — bien peu nombreux — ont approuvé cette omission.

Sans doute le silence gardé par M. Delcassé aurait rencontré une approbation unanime s'il eût été possible de le conserver indéfiniment. Mais il est évident que si la nécessité de « causer » est aujourd'hui reconnue, l'initiative à prendre à propos de cette conversation aurait dû, ainsi que nous l'a dit M. le président du conseil, appartenir au passé, car il est toujours préférable de demander une explication au moment opportun que d'avoir à la donner plus tard.

On ne l'a pas compris à temps. Je me souviens encore de l'étonnement avec lequel la Chambre, le 8 novembre de l'année dernière, écoutait l'exposé, hélas ! trop justifié depuis par les événements, que j'avais cru devoir faire au sujet des difficultés qui attendaient, au Maroc, l'exécution du programme de pénétration pacifique « étalé » avec tant d'assurance devant le Parlement.

On oubliait que dans le métier diplomatique, ce qu'il y a de plus nécessaire à offrir, c'est un lendemain.



Entendons-nous bien : ce qu'on a appelé l'accord franco-anglais, ou la convention du 8 avril, ne devait pas, assurément, se borner au seul arrangement des questions de Siam, de Terre-Neuve, des Nouvelles-Hébrides, de l'Égypte et du Maroc.

L'accord devait signifier beaucoup plus que cela, car il représentait la nécessité, admise par deux nations puissantes, de se rapprocher et de s'entendre au milieu des difficultés que créait en Europe un état de choses nouveau.

Tout gouvernement, en France et en Angleterre, aurait reconnu cette obligation pressante qui n'eût rencontré aucun obstacle sérieux dans son développement, si un ministre des affaires étrangères, comprenant malheureusement fort mal l'importance et la grandeur de cette politique, ne l'avait amoindrie en donnant comme base à ces accords la dangereuse question du Maroc.

La conception de M. Delcassé était si erronée et rétrécissait tellement les limites de la politique internationale, qu'il a voulu faire tout dépendre non pas des causes qui imposaient l'union des deux peuples à l'heure présente, mais d'une question délicate qui devait créer nécessairement des obstacles à la réalisation d'une grande œuvre de paix.

En dehors du Maroc, l'union de la France et de l'Angleterre pouvait être accomplie sans une note discordante, sans la protestation d'aucune puissance européenne.

***

La presse française et étrangère a prêté à M. Delcassé, dans les affaires internationales, un

rôle supérieur à celui que la réalité des choses permet de lui attribuer.

On a affirmé, en France et au dehors, que M. Delcassé était l'auteur de la réconciliation entre la France et l'Angleterre. On a dit, à plusieurs reprises, qu'il a été le seul homme politique prêt à défendre cette thèse, que le rapprochement anglo-français était son œuvre et que sans lui les bons rapports entre les deux nations pouvaient être compromis.

Attribuer à M. Delcassé l'œuvre méritoire de réconciliation avec l'Angleterre est assurément lui reconnaître un mérite qu'il n'a pas. L'œuvre de M. Delcassé a été principalement la création de la question marocaine sous la forme de la « pénétration pacifique ». C'est vers ce but qu'il a dirigé ses efforts et ses travaux.

La différence entre la pensée de M. Delcassé et celle des autres hommes politiques français qui se sont occupés de cette question consiste en ce que les uns désiraient ardemment le rapprochement et l'accord avec l'Angleterre, tandis que M. Delcassé faisait dépendre ce rapprochement et cet accord de la solution rêvée par lui des affaires marocaines.

Au sein du Parlement, les adhérents à la politique de l'entente cordiale étaient nombreux.

M. Ribot l'a défendue avec éloquence ; M. Des-

chanel l'a préconisée depuis longtemps avec chaleur ; M. Clemenceau et M. Jaurès en ont été des partisans convaincus. M. Cochin et M. Delafosse se sont, a plusieurs reprises, prononcés en sa faveur.

Et cependant, à l'heure où la situation diplomatique et politique de l'Europe était devenue tellement grave, la question marocaine primait, dans l'esprit de M. Delcassé, celle du rapprochement anglo-français !

La preuve en est faite. M. Delcassé, en effet, a d'abord traité la question du Maroc avec l'Espagne en dehors de l'Angleterre et contre elle ! Tout le monde sait aujourd'hui que le singulier traité élaboré en 1902 nous conduisait directement et sûrement à une brouille avec l'Angleterre.

Ce résultat désastreux nous a été évité par le refus du gouvernement conservateur espagnol, qui n'a pas voulu courir le risque de provoquer le mécontentement de l'Angleterre et qui a blâmé publiquement la conduite diplomatique du précédent ministère.

Il eût été raisonnable, à ce moment, de renoncer à cette dangereuse entreprise marocaine.

Lorsqu'on a le devoir impérieux de surveiller la sécurité de ses frontières, il est d'une sagesse élémentaire de ne pas disséminer ses moyens d'action dans des entreprises douteuses où les

conflits diplomatiques, les dépenses ruineuses et peut-être les envois de troupes altèrent les principes essentiels de notre défense nationale. Mais c'est le propre des ministres étrangers à la carrière diplomatique que d'avoir la tentation de laisser une trace de leur passage aux affaires sans tenir compte des temps et des circonstances. Le manque d'unité et de suite dans la conduite de la politique extérieure est la conséquence forcée de cet état d'esprit. M. Delcassé fut contraint, par le refus de l'Espagne, de renoncer à la stupéfiante combinaison du partage secret de l'empire marocain.



Cependant les graves événements qui se produisaient dans le monde devaient appeler l'attention des hommes d'État d'Europe sur les réalités politiques qui s'imposaient avec une rapidité et une force irrésistibles. L'Angleterre ne pouvait les méconnaître, et c'est alors qu'elle jugea prudent et opportun de changer l'état d'hostilité latente qui régnait entre les deux nations en une entente amicale capable de créer une force pacifique assez solide et assez puissante pour neutraliser les dangers qui menaçaient la paix universelle. Le voyage du roi d'Angleterre à Paris fut l'heureuse démonstration qui amena le rapprochement des deux peuples.

Des pourparlers s'engagèrent sur un ensemble de choses, parmi lesquelles le gouvernement français commit la faute de placer en première ligne la question du Maroc.

J'ai dit comment l'Angleterre, au cours des négociations et par l'article 8 de la convention, avait exigé que « les intérêts de l'Espagne fussent reconnus et respectés » et comment elle avait fait, ainsi que le formule lord Lansdowne dans sa dépêche à sir Edmund Monson, « de la reconnaissance des intérêts politiques et territoriaux de l'Espagne », un élément essentiel (*essential element*) de tout arrangement de la question marocaine.

L'Angleterre avait compris l'intérêt qu'offrait au point de vue de la politique générale un rapprochement sincère avec la France. Mais il y a une différence à établir entre ce qu'eût été une large et grande politique d'entente, gage précieux de stabilité et de sécurité, et cette convention spéciale du 8 avril dont les termes nous concèdent seulement « des responsabilités à prendre et des sacrifices à faire ». Le Maroc est précisément le lieu où l'Angleterre, ne possédant rien, ne pouvait rien nous donner.

***

C'est une opinion généralement répandue que l'Angleterre, en signant l'accord du 8 avril, sui-

vait vis-à-vis de nous une politique machiavélique et fallacieuse.

Il y a une étrange humilité à soutenir de pareilles affirmations qui attribuent à la France le rôle d'une mineure incapable de refuser les mauvaises valeurs que l'on cherche à lui imposer. Ceux qui défendent cette thèse ne connaissent évidemment pas la dépêche par laquelle lord Lansdowne notifiait à sir Edmund Monson les conditions de l'accord. Ils auraient vu dans ce document, publié en même temps que le texte de la convention, l'aveu sincère que l'Angleterre ne pouvait offrir à la France, au Maroc, que « des responsabilités et des sacrifices » qu'elle se refusait elle-même à assumer. Non seulement il n'y avait là aucune traîtrise, mais nous aurions dû y trouver un loyal et salutaire avertissement.

Aujourd'hui les responsabilités sont prises ; les difficultés sont inextricables et évidentes pour tous. Elles eussent été évitées par un ministre expérimenté et connaissant la tradition, car, dans le passé, les hommes d'État qui ont eu à s'occuper de la question marocaine en comprenaient les risques et les dangers. Et puisque l'on parle aujourd'hui avec insistance de la convention de Madrid, il est permis d'affirmer que si M. Delcassé avait suivi l'exemple donné par M. Canovas dans cette circonstance mémorable, nous n'aurions pas

à déplorer la douloureuse situation d'aujourd'hui.

L'Espagne, qui pouvait se prévaloir de droits incontestables dans l'empire chérifien, et qui cependant était infiniment plus mesurée dans ses revendications que ne l'a été M. Delcassé, avait pris soin de convoquer à la conférence de Madrid des représentants de toutes les puissances méditerranéennes, parce que le monde entier peut avoir des intérêts plus ou moins permanents sur les côtes du Maroc.

Comte de Castellane,
Député.

Le Figaro, 2 novembre 1906 :

LA FRANCE AU MAROC

Dans le conseil de cabinet de samedi, le gouvernement a résolu d'envoyer à Tanger le croiseur *Jeanne-d'Arc*, et les journaux officieux ont affirmé qu'il débarquerait trois cents hommes afin de rétablir l'ordre à Arzila où Raisouli commande en chef, comme représentant du Maghzen, avec l'autorisation de Mohammed-el-Torrès. L'Espagne a envoyé également un vaisseau de guerre, et les journaux ajoutent qu'en prenant ces mesures les deux gouvernements français et espagnol agissent en vertu du droit de police qui leur a été attribué par la conférence d'Algésiras.

Si les bateaux français et espagnol se limitent à recueillir leurs nationaux en cas de danger, nous jugerons que la mesure est sage et prudente, et nous ne pourrons que nous en féliciter. Mais si l'envoi des bateaux implique l'intention d'un débarquement à Tanger « pour rétablir l'ordre à Arzila », l'acte prendrait une telle importance et

l'aventure nous mettrait en risque d'une façon si grave, qu'il nous serait impossible de trouver dans le vocabulaire politique des termes assez forts pour les qualifier.



Et d'abord, si l'on veut voir les choses sous leur véritable aspect, il convient de se rappeler que la conférence d'Algésiras ne nous a pas chargés de faire la police au Maroc. On se trompe, ou l'on veut nous tromper, lorsqu'on répète une pareille affirmation. La conférence d'Algésiras a été convoquée dans un but contraire et l'article 2 de sa déclaration, relative à l'organisation de la police, dit expressément ceci :

La police sera placée sous l'autorité souveraine de S. M. le Sultan. Elle sera recrutée par le Maghzen parmi les musulmans marocains, commandée par des caïds marocains et répartie dans les huit ports ouverts au commerce.

Ce qui a été stipulé à Algésiras, c'est que pour venir en aide au Sultan, dans l'organisation de cette police, des officiers et sous-officiers espagnols et français seront mis à sa disposition pour assurer l'instruction et la discipline conformément au règlement qui sera établi sur la matière.

D'une façon générale, dit l'article 3 de la décla-

ration, *ils devront surveiller l'administration des troupes et contrôler le payement de la solde qui sera effectué par l'amin assisté de l'officier instructeur comptable.*

Pour bien déterminer que ce n'est pas la police des ports que l'on attribue à la France et à l'Espagne, mais seulement un concours technique dans l'organisation de la police marocaine, l'article 5 de la déclaration fixe l'effectif total des troupes de police : les hommes doivent être au nombre de deux mille à deux mille cinq cents ; les officiers espagnols et français, de seize à vingt ; les sous-officiers espagnols et français, de trente à quarante.

Le fonctionnement de la police sera, selon l'article 7 de la déclaration, *l'objet d'une inspection générale qui sera confiée par Sa Majesté Chérifienne à un officier supérieur de l'armée suisse dont le choix sera proposé à l'agrément du Sultan par le gouvernement fédéral suisse.*

D'après les textes que nous venons de citer, on constatera que la réalité est loin de répondre à l'idée généralement répandue qui attribue à la France et à l'Espagne le droit de police au Maroc. La vérité est tout autre. Évidemment, au début de la déplorable aventure marocaine, le droit de police dans les ports du Maroc entrait nécessairement dans les plans de M. Delcassé et dans ses

projets de pénétration pacifique ; mais rien de tout cela n'était réalisable, et c'est là précisément ce qui a rendu inévitable la réunion de la conférence.

En acceptant d'aller à Algésiras, M. Rouvier a accompli un acte éminemment patriotique ; il conjurait le réel danger que comportaient les dispositions prises. C'était une douloureuse nécessité à laquelle il ne croyait pas possible de se soustraire, mais il n'ignorait pas que notre liberté d'action y serait aliénée et que nous devrions prendre des engagements qui diminueraient pour l'avenir notre situation au Maroc. En effet d'autres nations sont venues partager avec la France et l'Espagne l'influence que nous avions sur le Maghzen. L'internationalisation d'Algésiras nous coûte cher politiquement et financièrement, mais les lourdes fautes précédemment commises ne pouvaient avoir d'autres conséquences.



Si l'on compare la situation prépondérante que nous avions au Maroc avant 1902 avec celle qui résulte pour nous aujourd'hui des événements survenus et de la conférence qui en était l'inévitable aboutissant, nous pouvons nous rendre compte de tout ce que nous avons perdu pendant ces quatre dernières années.

Avant cette époque, nous jouissions d'une liberté d'action complète ; nous pouvions, en cas de conflit, agir ou nous abstenir à notre gré ; nous étions en mesure de demander et d'obtenir du Maghzen le châtiment des attentats et les indemnités auxquelles ils auraient donné lieu ; nous avions les protocoles qui assuraient notre commerce et notre défense dans le Sud-Oranais ; nous avions, avec l'Angleterre et l'Espagne, le monopole des emprunts marocains, ce qui revient à dire que nous possédions la clef du Trésor chérifien et, par là, l'influence absolue sur un Maghzen besogneux qui devait recourir à tout instant à notre aide pour assurer ses moyens d'existence.

Aujourd'hui nous avons les mains liées par toutes sortes d'engagements internationaux ; nous ne sommes libres ni d'agir ni de nous abstenir ; nous devons tenir compte des intérêts des autres et il nous est interdit de faire un seul geste sans accord préalable avec les nouveaux venus ; de telle sorte que si les excès commis par les Marocains atteignent quelques-uns de nos nationaux, si nous allons nous plaindre et réclamer contre les malfaiteurs auprès du gouvernement chérifien, il se peut que l'on nous réponde que nous faisons maintenant partie de la police marocaine et que nous avons, par là, assumé une part de la responsabilité que nous chercherons en vain à attribuer au Maghzen !

***

En juin 1906 les choses en étaient arrivées à ce point que M. Rouvier n'avait plus le choix des moyens dans la politique de liquidation qui lui était imposée. Il fallait accepter la conférence et y faire les sacrifices nécessaires. Le patriotisme le plus élémentaire, l'état de nos forces militaires et maritimes à cette heure critique, les deux cents millions qu'il fallait trouver subitement pour parer aux éventualités menaçantes, tout cet ensemble de choses que nous ne pouvons oublier ne permettait pas à M. Rouvier une autre ligne politique que celle qui lui était dictée par les circonstances.

Nous allions donc à Algésiras sans avoir les moyens d'insister sur les prétentions imprudemment émises. Une marche rétrograde était devenue nécessaire. Pour couvrir la retraite on créa cette apparence, cette ombre d'organisation qui n'avait de la police que le nom, et il fallut accepter l'idée baroque de placer les officiers et les sous-officiers européens sous l'autorité du Sultan. C'est là ce qui donne lieu à l'équivoque actuelle ; nous croirions dangereux de la laisser subsister, car l'opinion publique pourrait s'égarer de nouveau dans l'idée que la France, investie du droit de police au Maroc, refuse ou néglige de prendre les mesures nécessaires

au rétablissement de l'ordre à Arzila ou ailleurs.

Cette mission de police ne nous ayant pas été confiée par la conférence internationale d'Algésiras, — laquelle a seulement chargé Sa Majesté Chérifienne du soin de veiller au maintien de l'ordre et de la tranquillité de ses États, — nous nous jetterions dans l'aventure la plus insensée et nous entreprendrions l'œuvre à la fois la plus dangereuse et la plus irréalisable si nous songions à un débarquement quelconque sur la côte du Maroc.

M. Delcassé a été conduit par ses illusions à une omission qui nous a exposés aux plus graves contingences. M. Clemenceau, en débarquant des soldats à Arzila, préparerait des complications pour lesquelles il se pourrait qu'il n'y eût aucune solution possible.

Mais nous ne croyons pas le chef actuel du gouvernement assez aveugle pour se résoudre à entrer dans une voie aussi dangereuse et il n'a sans doute aucune des intentions que la presse lui attribue. Le « guêpier », dont il a parlé lui-même dans un article excellent, existe toujours et n'est pas moins menaçant.

Comte de Castellane,
Député.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR LE COMTE DE CASTELLANE SUR LES CRÉDITS DEMANDÉS A PROPOS DE LA CONFÉRENCE D'ALGÉSIRAS.

(*Séance de la Chambre du* 6 *décembre* 1906.)

Messieurs,

Après les événements politiques dont nous avons été les témoins pendant ces derniers mois, après la conclusion de la paix en Extrême-Orient et après l'apaisement plus ou moins définitif de cette redoutable question du Maroc qui, dès l'origine, a été pour moi une source perpétuelle de craintes, je ne puis qu'insister avec plus de conviction que jamais sur les idées que j'avais l'honneur d'exposer à cette tribune quand les graves questions diplomatiques qui semblent aujourd'hui moins menaçantes y furent discutées pour la première fois.

Je n'ai pas l'intention d'ajouter aux censures que la conception de la politique marocaine m'avait

fait un devoir d'adresser au ministre qui l'imposait et au ministre qui la tolérait. Tout ce que je pourrais ajouter aujourd'hui à ce sujet devient superflu, car la triste réalité a dépassé mes douloureuses prévisions.

Les premières complications de cette malheureuse affaire ont été, il est vrai, conjurées grâce à l'habileté et au patriotisme, d'ailleurs très mal récompensés, de M. Rouvier.

Mais il serait naïf de croire que les dangers ont tous disparu parce que la conférence d'Algésiras a internationalisé la question marocaine. L'œuvre, si elle est moins dangereuse pour ce qui regarde l'Europe, parce qu'elle est devenue commune, n'en est pas moins difficile au Maroc même.

Nous portons la responsabilité de notre initiative, et, en outre, nous serons obligés dorénavant de répondre de ce que d'autres auront l'idée de faire au Maroc en dehors de nous. Ce qui vient de se passer en Espagne est fait pour confirmer mon appréhension.

Tous ceux que la question intéresse ont pu lire les dépêches que le général Marina, commandant de la place de Melilla, écrivait il y a quelque temps au gouvernement de Madrid. Le général Marina demandait instamment que l'on veuille bien, par tous les moyens possibles, insister auprès du Maghzen pour qu'il n'employât aucun moyen de guerre

vis-à-vis des rebelles, car ceux-ci peuvent, quand ils le voudront, couper les communications terrestres avec Melilla et priver la ville de toutes munitions.

En effet, les partisans du roghi ont, depuis le début de l'insurrection, fait disparaître les douanes du Sultan et les ont remplacées par des douanes à eux, sources productives de nombreux profits.

Il est bien évident que, le jour où les agents espagnols voudront exercer la police à Tétouan, à Larache, à Tanger et à Casablanca, le cri de protestation contre ce contrôle rencontrera un écho dans tout le Riff. Ce jour-là, la situation de Melilla sera extrêmement difficile, et voilà pourquoi l'autorité militaire s'est empressée d'avertir son gouvernement. Je n'ai jamais pu comprendre, pour ma part, comment on pourrait à la fois faire la police au nom du Sultan et observer une stricte neutralité vis-à-vis des rebelles. Mais, par contre, je comprends parfaitement pourquoi le gouvernement de M. Silvela refusait, en 1903, d'assumer de semblables responsabilités.

S'il y a eu quelque mérite à combattre dès l'origine cette invraisemblable politique qui, à défaut de base réelle, avait reçu le nom retentissant de pénétration pacifique, c'est à l'heure où cette politique semblait arrogante, vivace, en apparence triomphante, appuyée par un ministre en activité

et devant lequel j'ai affirmé que, dans les fastes diplomatiques, son œuvre resterait synonyme de déception cruelle et d'insuccès douloureux. Cette invention de la pénétration pacifique sans sanction, sans réalité, mais avec une signification si dangereuse par sa sonorité elle-même, allait faire d'une chose vide un instrument de discorde et de ruine.

Messieurs, j'ai abordé déjà plusieurs fois devant vous la question du Maroc. J'en ai parlé d'abord en elle-même et ensuite par rapport à la politique générale de la France. J'ai parlé de l'impossibilité absolue de réaliser le programme économique, financier, militaire et colonisateur que contenait la pénétration marocaine, et, déjà à cette époque, je redoutais les graves conséquences que devait fatalement provoquer, par rapport à la politique extérieure de la France, une œuvre commencée au milieu des rivalités des puissances et poursuivie sans les garanties les plus rudimentaires de sécurité et de réussite. J'ai combattu avec énergie et pourtant avec modération les procédés diplomatiques de M. Delcassé, soutenu et encouragé par tant d'applaudissements, alors qu'il n'avait, pour ainsi dire, que des admirateurs, et aujourd'hui, à l'heure de la liquidation plus ou moins définitive, je vous avoue mon désir, non pas de défendre une série de fautes impardonnables, mais d'essayer de mieux définir ces fautes, de les circonscrire, et de bien

prouver que l'erreur capitale de notre ancien ministre des affaires étrangères, erreur dont toutes les autres ont été la conséquence forcée, a été de concevoir la possibilité de la conquête du Maroc et de tout subordonner à cette irréalisable pensée.

En dehors de cette faute initiale, source des difficultés et des ennuis que nous traversons aujourd'hui, toutes les autres fautes, commises par M. Delcassé dans la conduite de cette malheureuse affaire, n'ont été que des erreurs de tactique, de procédé ou de forme qui n'ont pas contenu le propos délibéré qu'on leur a attribué aujourd'hui d'avoir voulu développer une vaste politique d'isolement et de guerre.

Cette politique de provocation, messieurs, n'a jamais été dans ses intentions. Si M. Delcassé avait conçu un plan général de politique extérieure, dirigé et orienté vers l'isolement dont on parle, comment pourrait-on s'expliquer que l'auteur d'une telle politique, déjà si dangereuse en elle-même, ait voulu de gaieté de cœur convertir les périls possibles en conflits évidents, en fournissant à ses rivaux européens, comme arme de combat, le trop facile prétexte de la pénétration marocaine? Non, mille fois non ! Car enfin, messieurs, un ministre, assez imprudent et assez audacieux pour imaginer et pour adopter la ligne de conduite qu'on a voulu voir dans la politique de M. Delcassé,

se serait empressé au contraire de réunir ses éléments, de fortifier sa situation, de concentrer ses forces, et il aurait évité, par tous les moyens possibles, de créer cette diversion funeste du Maroc, laquelle représentait à la fois un affaiblissement de sa position centrale et une porte ouverte à l'intervention étrangère.

La conception d'une nouvelle politique en Europe évinçait d'elle-même toute velléité marocaine qui n'a pu être entreprise, au contraire, que par une idée fausse de sécurité et d'intangibilité européenne, laquelle n'existait malheureusement que dans l'imagination du ministre.

Rappelez-vous les précédentes discussions. Dès que M. Delcassé a été chargé de la direction de notre politique extérieure, on a pu remarquer que le point de départ, la base de toute cette politique consistait dans l'affirmation de la sécurité acquise par la France depuis la signature de l'alliance franco-russe, sécurité assez inébranlable pour permettre à notre gouvernement l'ambition légitime de songer à établir notre protectorat au Maroc.

L'objet principal de toute la politique de M. Delcassé a été cette pénétration et cette domination au Maroc ; tout le reste, dans ses actes et dans son esprit, a été subordonné à cette idée capitale. M. Delcassé — et c'est là sa grave erreur — n'a jamais considéré la question marocaine au

point de vue de la politique générale de l'Europe, mais il a regardé la politique générale de l'Europe au point de vue de son entreprise marocaine. (*Très bien! très bien!*) Il a voulu être le conquérant plus ou moins pacifique du Maroc et pour cela il a dérangé les relations internationales et menacé la paix du monde.

J'ai déjà eu l'occasion d'attirer l'attention de la Chambre à ce sujet, alors qu'on attribuait à M. Delcassé l'œuvre du rapprochement avec l'Angleterre.

Il a effectivement désiré ce rapprochement, mais non pas dans un but d'équilibre européen ou dans un but de politique générale, et encore moins, il faut l'avouer, dans un but d'isolement ou de provocation envers certaine puissance comme il est de mode de le dire aujourd'hui. Non! M. Delcassé a voulu se rapprocher de l'Angleterre afin de se faciliter les moyens de conquérir le Maroc. Le traité du 8 avril en fait foi; car, qu'avons-nous demandé à l'Angleterre en échange de toutes les concessions que nous lui faisions, si ce n'est le Maroc?

Au début, le gouvernement anglais s'opposait avec une telle ténacité pour nous à cette politique de pénétration et de domination marocaine, que M. Delcassé a cru naïvement que le jour où, par des concessions importantes, il aurait obtenu des

Anglais d'avoir les mains libres dans l'empire chérifien, l'œuvre de conquête et de pénétration ne rencontrerait plus aucun obstacle.

C'est là l'erreur lamentable qui fut commise, erreur deux fois funeste, car elle est basée sur la double méconnaissance et de l'état de l'Europe et de l'état du Maroc, méconnaissance qui portait M. Delcassé à faire ces concessions de Siam, de Terre-Neuve, d'Égypte, etc., en échange de ce qu'il croyait être la réalisation de son rêve marocain.

M. le comte de Lanjuinais. — Très bien!

M. le comte de Castellane. — Mais quand il a fallu agir, il a bien fallu s'apercevoir que les Anglais n'étaient pas les maîtres de nous donner quoi que ce soit au Maroc, et que l'entente cordiale avec l'Angleterre, si précieuse et si nécessaire à la fois, devait servir à tout, excepté à dominer le Maroc.

Nous demandions à l'Angleterre la seule chose qu'elle ne pouvait nous donner.

Messieurs, la preuve évidente que le rapprochement franco-anglais, que M. Delcassé se vante aujourd'hui d'avoir établi, n'était pas au début dans ses vastes desseins de politique générale et d'équilibre européen, nous est fournie par le fait que l'ancien ministre a d'abord traité la question

du Maroc avec l'Espagne, non seulement en dehors de l'Angleterre, mais contre elle.

Tout le monde sait aujourd'hui que dans la période de malentendus et de difficultés signalée par lord Lansdowne, M. Delcassé avait élaboré un étrange traité franco-espagnol qui nous conduisait, en 1903, directement et sûrement à la brouille avec l'Angleterre. Ce résultat désastreux nous a été épargné grâce à la sagesse du gouvernement conservateur espagnol, qui a refusé de s'associer à cette politique imprudente.

Par ce traité, M. Delcassé allait bien loin, il allait jusqu'à donner à l'Espagne Fez, pour être assuré d'avoir avec lui l'Espagne contre l'Angleterre. Par bonheur, l'Espagne n'a pas accepté ce marché de dupe, et nous devons grandement nous en féliciter.

Aujourd'hui on nous dit que M. Delcassé a voulu isoler l'Allemagne. J'avoue que je ne vois dans la politique de M. Delcassé aucun propos délibéré d'isolement. L'Angleterre a pris elle-même l'initiative du rapprochement avec la France, comme on a pu le voir clairement constaté dans le discours récemment prononcé, le 11 octobre dernier, à Glasgow, par M. Winston Churchill, sous-secrétaire aux colonies. Dans ce discours, où il fait une allusion importante aux relations franco-anglaises, M. Winston Churchill s'exprime ainsi :

« Il y a six ans, les deux pays étaient très disposés à s'exprimer sur leur compte réciproque en des termes sans mesure, et il en résultait un vif antagonisme. Aujourd'hui, quel contraste réjouissant ! Depuis que le roi, par un acte de prescience et de courage, a visité Paris à un moment critique, les relations entre les deux pays sont devenues de plus en plus étroites et cordiales. »

Non, messieurs, M. Delcassé n'a pas voulu isoler l'Allemagne, pas plus qu'il n'a cherché à offenser l'Angleterre, le jour où il s'efforça de conclure contre elle un pacte avec l'Espagne. Ce qu'il a voulu constamment, ce qui a été l'axe de sa politique, l'idée fixe à laquelle il a tout subordonné, ç'a été la conquête du Maroc. Sur ce fond trompeur et dangereux, il a accumulé un certain nombre de fautes secondaires qui, par leur nature, devaient prendre et ont pris la taille d'incidents douloureux. La trop fameuse *omission*, prétexte du conflit, a été du nombre.

Nous savons aujourd'hui qu'il a essayé plus tard d'en atténuer les effets, car dans sa dépêche du 15 avril 1905, adressée à M. Bihourd, il rend compte d'une conversation avec le prince Radolin dans laquelle il a parlé, d'ailleurs, avec infiniment d'empressement, de preuves de confiance données et de confidences faites le 23 mars 1904 à l'ambassadeur d'Allemagne.

Cette bonne volonté tardive ne saurait remplacer auprès de nos rivaux la communication officielle omise et signalée par M. Bihourd dans sa dépêche du 22 mars de la même année.

Les amis de M. Delcassé nous ont affirmé à plusieurs reprises que le rapprochement franco-anglais, tout d'abord strictement limité à des intérêts spéciaux, a évolué vers une entente générale par le fait de l'agression allemande. C'est exact et l'aveu est utile à retenir.

Le rapprochement franco-anglais, tout d'abord strictement limité à des intérêts spéciaux concernant le Maroc, n'était nullement conçu dans une pensée transcendante d'équilibre européen et de politique générale. C'est ce que j'ai toujours dit, et c'est là, messieurs, la source du mal.

Par contre, les amis de M. Delcassé se trompent étrangement quand ils affirment que son successeur a été obligé de suivre la même ligne de conduite que lui. C'est là une affirmation qui est le contraire de la réalité. M. Rouvier a été obligé d'abandonner toute la politique de M. Delcassé, basée sur des intérêts spéciaux concernant le Maroc, il était urgent de convertir cette politique spéciale de dangers en une politique générale de sécurité, qui, d'ailleurs, ne pouvait être

ratifiée que par l'acceptation de la conférence d'Algésiras.

Voici d'ailleurs, messieurs, en quels termes dignes et précis M. Rouvier a expliqué cette acceptation :

« J'ai considéré, a-t-il dit, que, sous conditions d'obtenir les garanties nécessaires, nous ne devions pas nous refuser aux tempéraments compatibles avec le souci de la dignité de la France comme avec la sauvegarde de ses intérêts essentiels, et que passer outre, c'eût été perdre le sentiment de notre responsabilité envers le pays. Nous entendions ne pas faire sortir la question marocaine des proportions qu'elle doit garder ; nous avons accepté de nous rendre à la conférence d'Algésiras. »

Messieurs, toute la politique marocaine de M. Delcassé était, dès l'origine, condamnée à la faillite. Tôt ou tard elle devait être abandonnée, et nous devons nous estimer heureux d'avoir trouvé dans la personne de M. Rouvier, pendant son trop court ministère et au milieu de tant de difficultés, un négociateur habile et prudent, qui a su conserver à la France ce qui était pour elle essentiel et nécessaire, c'est-à-dire la réserve de tous nos droits (*Très bien! très bien!*), malheureusement diminuée depuis par des conclusions internationales très graves, lesquelles nous ont amenés à l'étrange état de choses actuel, qui, au nom d'un

droit de police imaginaire, place les officiers et les sous-officiers français sous l'autorité directe du sultan du Maroc. (*Très bien! très bien!*)

Et maintenant, sans vouloir insister davantage sur cette regrettable affaire, vous avouerez, j'espère, avec moi, qu'elle a été la seule pierre d'achoppement dans tout le chemin parcouru vers une situation générale tellement modifiée en notre faveur par les circonstances, que, même après la conférence d'Algésiras et malgré toutes les contrariétés que nous y avons éprouvées, je ne crois pas faire œuvre de chauvinisme, mais seulement avouer une vérité aujourd'hui reconnue de tous en disant que le rôle de la France a considérablement grandi pendant ces derniers temps et que partout où jusqu'ici nous avions en face de nous des spectateurs indécis, nous trouvons aujourd'hui des amis sincères et dévoués.

Le changement est complet, et l'affaire du Maroc une fois éliminée, toutes les perspectives de notre politique extérieure offrent à la France un avenir de sécurité, de garanties et de forces tel que nous aurions à peine osé l'espérer il y a quelque temps, après les vicissitudes et les grandes difficultés accumulées pendant la dernière période.

Le résultat même des victoires japonaises, qui, à un certain moment, a paralysé la Russie et jusqu'à un certain point, du moins en apparence,

modifié la double alliance, n'est pas devenu dans la liquidation finale un élément contraire à notre politique. La Russie reste un facteur de premier ordre dont tout l'équilibre européen peut dépendre à un moment donné. « L'alliance franco-russe, a dit M. Witte quand il était au pouvoir, est et demeure conforme à l'intérêt des deux peuples. » « A cette alliance, a-t-il ajouté, il n'y a rien de changé et il ne faut rien changer. » En effet, messieurs, à cette alliance il ne faut rien changer. Elle constitue encore et elle constituera longtemps, je l'espère, ce qu'il y a de plus essentiel et de plus vital dans l'intérêt des deux peuples. (*Très bien! très bien!*)

Je disais tout à l'heure que les victoires japonaises n'ont rien enlevé à l'ensemble de forces et d'énergie représenté par la France en Orient et en Occident. Les répercussions de ces victoires, loin de nous amoindrir et de nous diminuer, contribueront puissamment à affermir notre sécurité, car le rapprochement avec l'Angleterre, événement dont l'importance n'est pas encore suffisamment comprise et appréciée, a déjà modifié en notre faveur tout l'équilibre européen.

Nous nous trouvons en présence d'un autre événement nouveau dans l'histoire, d'une force et d'une portée si considérable qu'il renverse les vieilles notions de sécurité européenne et vient

établir comme un droit nouveau dans les relations internationales du monde : je veux parler du traité entre l'Angleterre et le Japon, instrument formidable de paix, car il résume ce qui est éminemment nécessaire pour assurer la paix : la supériorité de forces. Ce traité, sanctionné par un ensemble d'éléments qui le feront respecter et par un désir d'apaisement sympathique à tous, devient aujourd'hui la garantie suprême des intérêts publics et du *statu quo* général. (*Très bien! très bien!*)

L'entente cordiale avec l'Angleterre, déjà si nécessaire en l'état actuel de l'Europe, a doublé de valeur depuis la signature du traité anglo-japonais.

En ce qui concerne la France, l'Indo-Chine ne peut plus être menacée et l'amitié anglaise, qui nous a été offerte avec la spontanéité et l'unanimité que cette grande nation a toujours dans les occasions décisives, affermit encore, et pour un temps durable, notre sécurité et notre situation en Europe.

Ce n'est pas un espoir que j'exprime ; ce n'est pas une hypothèse que je hasarde en affirmant que l'entente cordiale avec l'Angleterre constitue pour nous, avec l'alliance russe, un élément inhérent

à notre sécurité en Occident, car j'ai la conviction profonde que dans les heures de difficulté et de trouble que nous avons récemment traversées, c'est l'amitié anglaise, c'est la puissance manifeste et effective de l'entente cordiale, qui a assuré la continuation de la tranquillité en Europe. Cette entente salutaire complète la sécurité que l'alliance russe sincèrement pratiquée doit nous procurer.

Contre le traité anglo-japonais, personne ne peut plus rien aujourd'hui. Celui qui le menacerait, menacerait, par le fait, la paix du monde, et je considère que la France, solidement établie entre l'alliance russe, d'un côté, et l'amitié anglaise, de l'autre, et, je l'espère, à la veille de voir s'opérer un rapprochement définitif entre la puissance amie et la puissance alliée, n'a rien à craindre et rien à regretter. (*Applaudissements.*)

Le Figaro, 25 juin 1907 :

L'ARÉOPAGE D'ALGÉSIRAS

Le temps a déjà fait justice des accords d'Algésiras ; on voit clairement aujourd'hui quelle a été la fragilité de cet ouvrage et à quelles difficultés il nous expose. La réalité est là et non pas dans la légende créée par la presse optimiste de deux pays qui représentait la conférence comme une éclatante victoire diplomatique.

Les conservateurs espagnols ont toujours refusé de s'associer à la politique imprudente suivie par la France depuis l'année 1902, et ils n'ont cessé d'exprimer les craintes que leur inspirait l'attitude prise par les délégués de l'Espagne à la conférence.

Il était juste de rejeter sur ces derniers la responsabilité des événements graves qui peuvent se dérouler dans un empire où la sécurité n'existe pas, où les coups de surprise sont fréquents et où, d'un moment à l'autre, le décor change complètement.

La folie semble vraiment avoir été l'état d'es-

prit de ceux qui ont consenti à partager les lourdes responsabilités prises à la conférence. Seuls les Anglais ont donné une preuve de sagesse en refusant péremptoirement de se mêler à toutes les contingences présentes et futures.

Mais si les libéraux espagnols n'ont pas craint de s'engager avec la France dans cette aventure, l'état d'esprit n'est pas le même aujourd'hui en Espagne et il semble bien que, tout en respectant scrupuleusement des engagements qu'il ne lui est pas possible d'éluder, le gouvernement de M. Maura n'est pas disposé à prendre légèrement de nouvelles charges. L'Espagne n'est plus dans le dessein de se joindre à toutes les imprudences qui lui ont été proposées et elle sait aujourd'hui combien de prévoyance et de sagesse impose la gravité du problème marocain.

La conférence d'Algésiras était devenue une dure nécessité ; mais la France et l'Espagne auraient pu éviter de s'exposer à de graves complications pour l'avenir, sans aucun profit et sans le moindre avantage d'aucune sorte dans le présent. En politique, quand on se soucie seulement de l'apparence et que l'on ignore les réalités, le résultat est à l'opposé de la fin que l'on se proposait.

La conférence avait voulu assurer l'égalité des droits de la France et de l'Allemagne en ce qui concerne les travaux publics et les entreprises indus-

trielles, et cependant la *porte ouverte* par nous au Maroc est aujourd'hui gardée par un concierge allemand ; voilà l'aboutissant, sinon le but, de la politique suivie par la France.

MM. Wolf et Tchoudi sont envoyés par le gouvernement allemand pour devenir les conseillers intimes du Sultan, qui les comble de distinctions ; pour rédiger les cahiers des charges qui devront servir pour les adjudications ; pour faire donner par le Maghzen des commandes à la maison Krupp, etc., etc. Ils auront la haute main sur les achats, les constructions, les contrats. On laissera aux naïfs les soins et la responsabilité de la police !



Une séance extrêmement intéressante pour nous par l'enseignement qui s'en dégage a été tenue le 3 juin au Sénat espagnol. La différence qui existe entre la politique des conservateurs et celle suivie par les libéraux y a été nettement marquée.

M. de Abarzuza, ancien ministre des affaires étrangères dans le cabinet Silvela, avait demandé la parole pour adresser au gouvernement une question concernant la situation actuelle de l'Espagne à Melilla.

Je crois utile de traduire et de citer quelques passages de ce remarquable discours :

« J'avoue, dit l'orateur, que mes craintes, au sujet des responsabilités et obligations contractées par nos délégués à la conférence d'Algésiras, se sont amoindries depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir. Il saura certainement atténuer la gravité des conclusions acceptées à la conférence d'Algésiras, — conférence si malheureuse pour nous.

« Mes appréhensions sont encore diminuées depuis que je vois combien tout ce qui constitue le protocole d'Algésiras est vain et dénué de toute possibilité d'une réalisation pratique. Ce protocole, ses articles et ses conclusions sont un texte mort. Il n'y a ni banque, ni assainissement de la monnaie, ni police, ni adjudications publiques pour les travaux ; et, quant aux compétences militaires, les nominations de M. Tchoudi et de M. Wolf, faites par les Allemands, deviennent une matière constante d'amères récriminations dans la presse française... »

Et l'orateur ajoute :

« Il est une autre question qui est présente à l'esprit de tous : je veux parler de la situation délicate de l'Espagne à Melilla qui nous est révélée par les télégrammes venant de cette place.

« Le dernier transmis par les agences dit ceci : « Une commission de la Chambre de commerce

« s'est présentée chez le gouverneur pour le prier
« d'user de sa puissante influence afin de faire
« cesser les combats entre les troupes impériales
« et les rebelles sur le chemin de Mar-Chica, qui
« est la voie principale du commerce avec l'inté-
« rieur. Ces combats paralysent, en effet, complè-
« tement les transactions commerciales et portent
« un préjudice considérable aux intérêts espagnols.
« Le général a répondu qu'il faut rester dans l'ex-
« pectative, car, quel que soit le mal qui résulte de
« la situation actuelle, elle ne peut être modifiée
« *en raison de la neutralité que doit garder l'Es-*
« *pagne.* »

« Et, en effet, cette neutralité que doit observer l'Espagne dans la grave situation de Melilla est sensée et prudente. Elle fut adoptée par le premier ministère conservateur, celui de M. Silvela, qui proclama la neutralité dès le commencement de la guerre qui éclatait entre le Sultan et le prétendant. Nous proclamions la neutralité ainsi qu'on le fait aujourd'hui, car le gouverneur de Melilla a été contraint de s'adresser au gouvernement espagnol pour le prier d'intercéder auprès du Sultan afin que ses troupes n'attaquent pas les positions des rebelles ; mais il devait en même temps négocier avec les rebelles non seulement pour obtenir la liberté de son propre fils, fait pri-

sonnier, mais encore au sujet de toutes les complications qui proviennent de la présence des rebelles dans les environs de Melilla.

« Et cependant cette politique de neutralité, la seule possible pour l'Espagne, est précisément celle qui nous est interdite par la conférence d'Algésiras. Nos délégués ont demandé et exigé l'égalité des situations pour l'Espagne dans le Riff et pour la France sur la frontière d'Algérie !

« On ne peut concevoir une plus grande absurdité.

« La situation de la France sur la frontière d'Algérie est forte, appuyée par une armée nombreuse, avec des positions avancées dans la région...

« ... Comment comparer cette situation de la France qui la mène à une pénétration, — plus ou moins pacifique, — avec notre situation dans le Riff où nous ne pouvons dépasser la portée du canon de Melilla ! Ce qui est pour les Français un privilège et un succès serait pour nous, si on nous l'appliquait, la certitude d'une guerre dans le Riff.

« L'article 103 du traité exigé par nos délégués nous charge de mettre en vigueur dans le Riff rien moins que le *règlement sur les douanes* où sont établies les contraventions, les amendes, les confiscations qui doivent être imposées aux coupables, — tout cela dans des régions où nous n'avons aucune

autorité et où les douanes ne sont ni au pouvoir de l'Espagne ni sous la domination effective du Sultan, mais sont en la possession du Roghi! Nous n'avons pu les garder dans Melilla même ; comment pourrions-nous mettre en vigueur dans le Riff le règlement sévère édicté à Algésiras, alors que nous n'avons aucun pouvoir sur les Kabyles?

« Et comme si ceci n'était pas suffisant, nos délégués nous ont chargés aussi de la répression de la contrebande dans le Riff ! Il est à peine concevable qu'une pareille chose ait été demandée et obtenue. La répression de la contrebande dans le Riff est absolument impossible et, quoi que puisse contenir le traité d'Algésiras, à l'impossible nul n'est tenu.

« Cette situation critique n'a pas été créée par le gouvernement actuel qui n'a pas fait le traité d'Algésiras, mais qui doit le respecter, car la signature de l'Espagne est là. En sorte que le gouvernement se trouve entre la difficulté d'exécuter ce qui a été convenu à Algésiras et l'obligation de l'accomplir qui lui est imposée par le texte du protocole. »

La réponse de M. Allendesalazar, ministre des affaires étrangères, n'est pas moins intéressante pour nous. Il en résulte la certitude que les principaux articles de l'acte général d'Algésiras ont

beaucoup de chances de demeurer lettre morte par suite de l'impossibilité dans laquelle on se trouve d'exécuter les engagements pris. Une pareille perspective est un peu inquiétante pour la dignité de cet aéropage européen qui semble avoir confondu ce qui est possible avec ce qui ne l'est pas, et les situations de droit avec les situations de fait.

Je demande la permission de citer les parties principales du discours prononcé par le ministre, qui s'est exprimé à peu près en ces termes :

« Les explications raisonnées et sensées de mon ami M. de Abarzuza facilitent ma réponse, puisqu'il a déclaré devant le Sénat que, quel que soit le jugement critique qu'il ait à formuler sur l'acte d'Algésiras, il sait bien que le gouvernement respectera les engagements solennellement contractés. Les obligations internationales seront remplies avec une bonne foi absolue, et, pour ce qui se rapporte aux accords d'application difficile, le texte du chancelier allemand contient une vérité, car en effet des arrangements internationaux, dans un pays comme le Maroc, se heurteront à de sérieuses difficultés. Cela ne veut pas dire que ces difficultés nous conduiront à des conflits, car la bonne foi de tous les signataires de l'acte d'Algésiras et la loyauté avec laquelle seront tenus les

engagements doivent écarter tout soupçon, bien que, dans la pratique, les difficultés surgiront naturellement par la nature même des affaires.

« La situation créée autour de Melilla préoccupe M. de Abarzuza ; le gouvernement partage ces préoccupations inspirées par un sentiment patriotique. La situation a été exposée par lui avec une entière clarté devant le Sénat. Il y a une situation de droit, une situation légale qui consiste dans la domination que doit exercer le Maghzen comme représentant du Sultan, aussi bien dans l'empire du Maroc que dans d'autres parties de l'Afrique. Mais dans le Riff il existe, ainsi que l'indique M. de Abarzuza, une situation de guerre civile et de difficultés créées par un prétendant révolté contre le Sultan, représentant de la légalité et de l'ordre formel dans tout l'empire.

« Notre place de Melilla subit toutes les difficultés des neutres qui, répondant à ce qu'exigent leur souveraineté et le maintien de leurs droits, doivent à la fois garder la considération et le respect dus au gouvernement légitime avec lequel nous avons des liens d'amitié très anciens, des traités et des accords bien connus du Sénat, et cependant reconnaître qu'il existe une situation de fait dans laquelle le commandement, la domination de l'autorité du Sultan sont loin d'être effectifs.

« Dans la situation décrite de M. de Abarzuza, il y a lieu de se féliciter de l'attitude du gouvernement et des instructions transmises aux autorités. Pendant quelques jours la voie principale par laquelle se ravitaille la place et par où se fait tout le commerce avec l'intérieur s'est trouvée en de fort mauvaises conditions par suite de l'état de guerre bien défini par nos autorités qui ont fait la distinction — le Maghzen et le Sultan le savent — entre la situation de droit et l'accomplissement de nos devoirs, et la situation de fait — car il faut se rendre à l'évidence — ne transigeant ni avec l'un ni avec l'autre, mais cherchant le point ferme sur lequel s'appuie le gouvernement, admirablement secondé par l'autorité militaire. »



Des sages et prudentes déclarations que l'on vient de lire il ressort clairement que la politique de l'Espagne doit être avant tout une politique de neutralité.

Le gouvernement espagnol ne peut prendre aucune part aux hostilités qui s'exercent entre les troupes chérifiennes et celles du prétendant ; mais, en terminant, M. de Abarzuza a fait remarquer très justement que le gouvernement de M. Silvela a pu aisément observer la neutralité

dans la guerre du Riff, parce qu'il existait à cette époque une situation favorable à l'Espagne qui, n'ayant ni obligations ni responsabilités, jouissait d'une complète liberté d'action pour suivre en toute indépendance la ligne de conduite la plus conforme à ses intérêts. Depuis la conférence d'Algésiras, conséquence de nos fautes, l'Espagne a les mains liées et l'avenir se chargera de démontrer qu'aucun gouvernement ne pourra exécuter les conventions et les pactes prévus par l'acte général d'Algésiras.

Ceux qui demandent que l'on hâte l'organisation de la police ignorent évidemment quelle en serait la répercussion immédiate dans tout le Riff et à quelles représailles l'Espagne serait exposée à Melilla dès que l'on commencerait à exercer cette police au nom du Sultan.

Il y a peu de semaines les dépêches de Melilla nous apportaient les termes d'une déclaration faite par le Roghi au correspondant du *Daily Telegraph*. Dans cette déclaration le Roghi faisait entendre des mences de guerre pour le cas où l'Espagne apporterait au Sultan un secours quelconque. Or une guerre contre les partisans du Roghi serait pour l'Espagne la plus grave et la plus dangereuse des complications.

Et d'ailleurs, si jamais la police s'organise pour défendre Tanger, Raisouli fera sans doute son apparition, et tout sera subitement aggravé.

Il se pourrait aussi que le Sultan et le Maghzen fussent plus près de s'entendre avec Raisouli qu'avec les gouvernements étrangers. Je suis porté à le croire, et c'est pourquoi la « pénétration pacifique » m'a toujours paru vouée à une faillite certaine.

Comte de Castellane,
Député.

Le Figaro, 14 août 1907 :

DÉCLARATIONS ESPAGNOLES

Le journal *la Epoca*, organe officieux du gouvernement espagnol, publiait, après le bombardement de Casablanca, l'article suivant qui reflète incontestablement la pensée du ministère :

« Le châtiment appliqué à Casablanca a été dur. L'exemple aura-t-il l'efficacité que nous désirons? Les Maures comprendront-ils que l'Europe est résolue à aller de l'avant? ou bien se soulèveront-ils avec plus de vigueur contre l'action européenne, portant dans les autres villes, où la civilisation occidentale a commencé à pénétrer, leurs désordres et leurs excès? Les événements le diront.

« A l'heure présente, la seule chose qu'il importe d'examiner est de savoir s'il était possible d'agir autrement qu'on ne l'a fait ; si après les derniers attentats, et la panique qui en résultait dans la colonie européenne, la France et l'Espagne pouvaient se soustraire au devoir de protéger les Européens et, alors qu'elles s'employaient à cette

tâche, les forces de débarquement étant attaquées par les Maures, les batteries des bateaux de guerre pouvaient-elles garder le silence?

« Quelles que soient les réserves que l'on puisse faire concernant les développements ultérieurs d'une semblable action, nous ne croyons pas qu'un seul Européen puisse la blâmer.

« Quant à ce qui nous concerne on a déjà dit — et l'on peut affirmer en ceci qu'il y a une véritable unité nationale — que l'Espagne doit aller jusqu'au strict accomplissement de son devoir, mais sans faire un pas ni un geste dans le chemin des aventures ; ni de nous-mêmes ni en nous associant avec d'autres nous n'irons au delà.

« Mais à cette action minime nous ne pouvons aucunement nous soustraire, quelles qu'en puissent être les conséquences, qui ne pourraient d'ailleurs être graves, car nous n'aurons rien risqué d'important.

« Cependant, sans perdre de temps à des récriminations qui seraient non seulement injustes mais funestes, — car elles détourneraient l'attention des salutaires leçons que nous devons tirer de ces événements, — il sera bon que dans l'examen et la critique des faits on ne perde pas de vue que le passé, la suite et l'enchaînement de la politique marocaine ne permettent pas d'imputer à l'Espagne d'aujourd'hui sa situation présente et les futurs dangers qu'elle comporte.

« Sous le poids de cette fatalité historique, l'Espagne n'a le droit d'exiger de ses gouvernants que deux choses : qu'ils ne compromettent pas le présent en des aventures d'aucune sorte, et qu'ils ne ferment pas les portes de l'avenir pour le cas où l'Espagne pourrait un jour adopter au Maroc des chemins différents de ceux que nous impose aujourd'hui la réalité nationale.

« Il y aura un grand profit à ce que personne ne perde jamais ce point de vue. »



Cet article, qui peut être considéré comme étant l'expression directe de la pensée ministérielle, contient deux conclusions importantes qui méritent d'être examinées avec attention.

La première est que le gouvernement espagnol se déclare fermement résolu à ne s'engager, sous aucun prétexte, dans une politique d'aventures au Maroc.

La seconde est qu'il exprime les réserves les plus formelles en ce qui regarde sa politique africaine dans l'avenir.

Les deux choses s'expliquent très naturellement et ne peuvent nous surprendre.

L'Espagne a, en Afrique, une histoire militaire qui nous démontre que ses gloires y ont été ache-

tées au prix des plus lourds sacrifices et des plus dures leçons.

Sans parler des temps anciens où les victoires et les défaites se succèdent, rappelons seulement les événements principaux d'une époque plus récente, que les hommes de la présente génération ne peuvent avoir oubliés.

Il n'y a pas cinquante ans que l'Espagne encore a entrepris contre le Maroc une guerre qui lui a coûté infiniment de sang et d'argent sans aucun résultat, car l'armée espagnole, après bien des batailles glorieuses, n'a pas été plus loin que Tétouan où les complications internationales l'ont arrêtée.

Dans les dernières années du siècle qui vient de finir a surgi le pénible conflit de Melilla, qui dut se terminer par un arrangement amical avec le Sultan, évitant ainsi le désastre d'une nouvelle guerre entre les deux peuples.

Les Espagnols sont donc bien pénétrés de ce que peuvent être les graves complications inhérentes à toute aventure marocaine et de l'inutilité pratique des plus éclatantes victoires dans le Maghreb. C'est pourquoi leur gouvernement tient le sage langage que nous venons de traduire et dont la correction et la prudence nous paraissent irréprochables.

Afin de bien comprendre la base et la significa-

tion de la seconde conclusion contenue dans l'article du journal *la Epoca*, il faut se rappeler les erreurs commises en 1902 par M. Delcassé et, plus tard, à la conférence d'Algésiras, par M. Bourgeois, d'accord avec les ministères libéraux espagnols de M. Sagasta et de M. Moret.

En 1902 on a voulu se partager le Maroc!

Et, à la conférence, au lieu de s'en tenir à la politique prudente de M. Rouvier qui réclamait seulement le maintien de nos anciens protocoles concernant la frontière d'Algérie, on a follement cherché une apparence de succès diplomatique en demandant *la vaine et dangereuse prérogative d'organiser la police des ports.*

La solidarité de la politique internationale enchaîne évidemment jusqu'à une certaine limite le président actuel du conseil des ministres espagnols. Mais nous ne pouvons être surpris si le gouvernement d'aujourd'hui semble trouver un peu onéreux le legs d'un passé dont il n'est pas moralement responsable, et le journal conservateur est fondé à insister sur ce point que l'on ne peut imputer à la politique de M. Maura ni les dangers de la situation présente ni ceux de l'avenir.

Est-ce que M. Maura peut assumer, par exemple, la responsabilité morale de cet inconcevable traité préparé en 1902 pour le partage du Maroc? Le ministère Silvela a refusé de le conclure et M. Maura

a déclaré à la Chambre que s'il avait eu à signer un pareil traité il en aurait à tout jamais perdu le repos.

Et à la conférence M. Maura aurait-il consenti à faire participer des officiers espagnols à l'organisation de cette *police indigène* que, par une singulière et dangereuse déviation de langage, la presse nomme *police internationale* et qui sera seulement composée, sous l'autorité du Sultan, de soldats marocains, — les mêmes qui viennent de tirer sur nos troupes à Casablanca, et dont le premier geste serait probablement de tourner leurs armes contre leurs instructeurs européens !

La vérité est que les récents événements ne nous permettent plus de conserver la moindre illusion sur la fidélité de cette police. Les soldats marocains, constitués en corps de sécurité, s'empresseront de rompre leurs cadres pour se joindre aux tribus soulevées contre la pénétration européenne.

Félicitons-nous du retard apporté dans l'organisation de cette police indigène, qui nous évite un désastre de plus. La notion claire de ces vérités qui n'ont plus besoin de preuves nous vaut aujourd'hui l'heureuse décision prise dans le récent entretien de M. Maura avec M. Revoil, à Saint-Sébastien ; ils ont en effet résolu, nous disent les journaux, de remettre à une époque indéter-

minée la constitution de cette force si souvent et si imprudemment réclamée comme un remède souverain, et que nous voudrions au contraire voir condamnée à un définitif abandon.



Nous ne devons pas non plus nous étonner si l'Espagne formule le souhait de pouvoir prendre dans l'avenir *des chemins différents de ceux que lui impose aujourd'hui la réalité nationale.*

A l'heure présente cette même réalité l'oblige à adopter une politique de stricte neutralité entre les partisans du Sultan et ceux du Roghi, et cela malgré l'obligation contractée à Algésiras de faire la police du Riff et d'y empêcher la contrebande des armes. La position de l'Espagne sur la côte du Riff est de nature si délicate que trop souvent les moindres incidents de frontière se sont transformés pour elle en de graves conflits. Le droit écrit d'Algésiras est donc ici en opposition manifeste avec les nécessités vitales de la population espagnole, car on doit malheureusement reconnaître que les cas de conflit pour l'Espagne, sur les côtes du Riff, sont plus nombreux que jamais. Or, chaque fois qu'il se produit une contradiction de cette sorte, comme le droit à l'existence est évidemment le plus fort, ce sont les engage-

ments internationaux qui doivent être modifiés.

Le chancelier allemand avait déjà indiqué dans son dernier discours que des divergences d'opinions pourraient se produire quand on viendrait à l'application de certaines clauses de la conférence : le protocole d'Algésiras devra incontestablement subir les rectifications pratiques que la raison impose.

Comte DE CASTELLANE,
Député.

Le Figaro, 9 septembre 1907 :

UNE SOLUTION

Pendant le cours d'une année entière, la presse n'a cessé de célébrer les victoires diplomatiques d'Algésiras. Des articles nombreux — et même des livres — ont été publiés par des diplomates amateurs pour vanter l'habileté des délégués français et espagnols et pour les louer des avantages reconnus aux deux nations par la conférence. Il est vrai que l'on évitait de penser aux risques que ces avantages pouvaient comporter ; il eût peut-être été prudent de les prévoir plus tôt et de se rapprocher davantage de la sphère des réalités au lieu de s'emprisonner dans des formules vaines ou dangereuses. On eût ainsi évité à l'acte d'Algésiras d'être aujourd'hui livré à la brutalité des faits. Le monument de la conférence s'écroule avant d'avoir été inauguré. Rien ne demeure de ce qui constituait le protocole d'Algésiras ; aucun de ses articles, aucune de ses conclusions n'a eu de réalisation pratique.

Mais malheureusement la solennelle étourderie avec laquelle on a exalté les résultats de la conférence a eu pour effet de fausser l'opinion en faisant croire à des succès diplomatiques alors qu'en réalité les prétendus avantages dont on se félicitait bruyamment n'étaient que de graves et inévitables responsabilités dont on devait, dans un avenir rapproché, comprendre et mesurer les dangers.

Il ne faut pas perdre de vue ce qu'ont été l'origine et le but de la réunion d'Algésiras. L'idée première de la conférence a surgi dans le moment où les rapports entre M. Delcassé et le gouvernement allemand étaient pour ainsi dire rompus.

Après le voyage de l'empereur Guillaume à Tanger, le chancelier refusait de répondre aux communications de M. Delcassé. Les négociations directes étant devenues impossibles, il fallait nécessairement trouver un moyen de rétablir indirectement le contact entre les deux gouvernements et remplacer le dialogue interrompu par une conversation générale.

M. Rouvier a courageusement accepté la responsabilité de la conférence ; mais l'idée première d'un acquiescement à cette proposition est venue de M. Bihourd, ambassadeur de France à Berlin, qui conseillait à M. Delcassé la réunion d'une conférence comme étant le seul moyen d'éviter les

conséquences excessivement fâcheuses que devait entraîner la rupture des rapports entre la France et l'Allemagne.

Pour se rendre un compte exact de la situation dans laquelle se trouvait à cette époque le gouvernement français, il suffit de se rappeler les dépêches adressées par M. Bihourd à M. Delcassé. La dernière, datée de Berlin le 28 avril 1905, et qui figure au Livre Jaune sous le numéro 248, dit textuellement ceci :

« Le gouvernement impérial ne se hâte pas de répondre à la question que successivement Votre Excellence à Paris et moi à Berlin nous lui avons nettement posée. Ce silence cadre bien avec la politique que le chancelier a proclamée au Reichstag et l'empereur à Tanger.

« ... A cette situation nettement définie correspond, dans les rapports de la France avec sa puissante voisine de l'Est, une crise délicate et périlleuse.

« Les conseillers belliqueux ne font sans doute pas défaut dans l'entourage du souverain ; ils ne manquent pas certainement de prétendre que la Double Alliance a reçu en Mandchourie une atteinte grave.

« Dans ces conjonctures, ils ont beau jeu à signaler l'heure présente comme propice à une lutte armée contre la France.

« Dans cet état de choses, quelles voies s'ouvrent à notre diplomatie? N'avons-nous pas la ressource des négociations?

« Les négociations directes nous semblent en ce moment impossibles, car les déclarations officielles les repoussent ou imposent à notre initiative des conditions difficilement acceptables ; mais la voie indirecte ne nous est pas fermée.

« L'idée d'une conférence a été lancée ; elle est encore, en dépit du mauvais accueil qu'elle a rencontré auprès des principaux cabinets, opiniâtrément défendue par la chancellerie impériale qui cependant recommande plutôt un échange de vues entre les puissances signataires de la conférence de Madrid en 1880. *Pouvons-nous reprendre l'idée à notre compte? Je penche vers l'affirmative, car, s'il nous est refusé d'engager une conversation directe avec l'Allemagne et si nous voulons éviter la prolongation de ce tête-à-tête silencieux, force nous est bien de provoquer une conversation générale.* »

On voit clairement par cette dépêche que la nécessité de reprendre le dialogue diplomatique si déplorablement interrompu a été la raison péremptoire de l'acquiescement donné par le gouvernement français à la proposition de la conférence.

Évidemment M. Delcassé ne pouvait pas accepter de participer à une réunion des puissances

qui n'avaient d'autre but que d'annuler son œuvre. Sa démission s'imposait, car ni la Chambre ni le pays ne voulaient une politique de conflit.

Le gouvernement français allait donc à la conférence sans avoir les moyens d'insister sur des prétentions imprudemment émises, et il se trouvait, par la force des circonstances, contraint d'opérer une retraite et de la masquer. Mais il n'a malheureusement pas vu qu'en demandant le droit d'organiser la police dans les ports marocains il assumait la plus dangereuse des responsabilités.

Ce droit de police contenait, en effet, le germe de toutes les complications actuelles. Des écrivains, plus naïfs que judicieux, y voyant un remède souverain contre l'anarchie marocaine, ne cessaient d'en réclamer la prompte organisation et créaient ainsi l'équivoque déplorable qui a donné naissance à toutes les difficultés dans lesquelles nous nous débattons aujourd'hui. On a confondu la *police indigène* qui devait fonctionner sous le commandement des caïds et sous la surveillance de quelques instructeurs européens avec une *police internationale* dont nous aurions la charge et la responsabilité. Et comme on a dit et cru, faussement, que la France et l'Espagne étaient chargées de faire la police des ports, il a paru naturel et logique qu'elles envoient leurs bateaux et leurs soldats à Casablanca !

Et cependant tout autre était le rôle qui nous était attribué par la conférence ; il se réduisait à l'envoi de quelques officiers et sous-officiers instructeurs et ne devait en aucune façon s'étendre à la tâche impossible et absurde d'assurer l'ordre au Maroc, tâche qui ne pourrait être accomplie que par de puissantes armées d'invasion et la création de plusieurs corps d'occupation qui d'ailleurs ne pourraient plus jamais se retirer sans exposer les Européens aux terribles représailles du fanatisme musulman.

Ainsi que nous l'avons déjà exposé à plusieurs reprises, nous devons nous féliciter du retard apporté dans l'organisation de cette police indigène, car il nous a évité un désastre de plus.

Les événements nous fournissent aujourd'hui une occasion heureuse de reprendre notre liberté d'action et de nous soustraire aux graves obligations si légèrement contractées à Algésiras.

La diplomatie loyale de M. Pichon a éclairci tout ce qu'il y avait d'obscur et d'équivoque dans les conclusions du protocole d'Algésiras. Nous savons maintenant d'une façon précise et officielle que la seule mission qui nous ait été confiée par la conférence, — à savoir l'envoi des instructeurs pour la police du Sultan, — ne peut en aucune façon être accomplie.

M. Pichon a fait demander à El Guebbas s'il

pouvait garantir la vie des instructeurs français et espagnols ou s'ils couraient le risque d'être tués par leurs soldats. La réponse est concluante et ne permet pas le moindre doute ; le commandant en chef des troupes marocaines s'exprime ainsi :

« Je ne peux prendre un pareil engagement ni assumer une pareille responsabilité. Le plus que je pourrais faire serait de ne recruter que les hommes supposés, avec le plus de vraisemblance, être fidèles. Mais il m'est impossible de garantir rien au delà. J'espère qu'avec l'aide de Dieu, aucun des soldats ne commettra rien de répréhensible, et que les précautions prises suffiront. »

Nous apprenons par les journaux que cette lettre a été communiquée par la France et l'Espagne à toutes les puissances signataires de l'acte d'Algésiras en leur notifiant le changement survenu dans la situation et l'impossibilité dans laquelle se trouvent les deux nations d'accomplir leur mandat.

Un cas de force majeure est donc venu rendre à la France et à l'Espagne leur entière liberté d'action. Pour les deux gouvernements l'heure est décisive et l'avenir dépend de la ligne de conduite qu'ils se décideront à adopter.

Vont-ils, comme le leur conseillent encore quel-

ques imprudents, se jeter dans la politique d'aventures en demandant aux puissances d'élargir le mandat d'Algésiras de façon à leur permettre de prendre définitivement à leur charge la tâche invraisemblable de supprimer l'anarchie au Maroc? Ou, revenant enfin à une compréhension plus claire de leurs intérêts véritables, vont-ils refuser de s'engager seuls dans une entreprise où ils s'exposeraient à tous les sacrifices pour le plus grand bénéfice des autres?

Qu'on ne vienne pas nous dire que les intérêts spéciaux de la France exigent ces sacrifices stériles de notre sang et de notre or. L'intérêt réel et pressant du pays est de ne pas se compromettre davantage dans une entreprise qui immobiliserait dans l'Atlas une armée dont la véritable place est à la frontière française.

La France et l'Espagne doivent maintenant refuser nettement le rôle gratuit et dangereux qui ferait de leurs généraux les gendarmes de l'Europe.

Une solution s'impose. Si l'on doit établir une police pour la protection des étrangers dans les ports du Maroc, toutes les puissances, sans exception, doivent prendre leur part des dépenses, des risques et des périls.

Comte DE CASTELLANE,
Député.

Le Figaro, 21 septembre 1907 :

LA RÉPONSE DE L'ALLEMAGNE

Dans un article intitulé « Déclaration de M. de Leon y Castillo » le *Figaro* citait, il y a peu de jours, les paroles suivantes qui ont été prononcées par M. l'ambassadeur d'Espagne :

« *Ni la France ni l'Espagne ne savent ce qui sera fait, parce que tout dépend du tour que prendront les événements au Maroc.* »

C'est là la plus triste et la plus grande de toutes les vérités qui ont été dites sur cette lamentable affaire du Maroc et c'est, en même temps, la condamnation absolue de la politique suivie jusqu'à présent, car cet état d'incertitude est la preuve éclatante de l'imprudence commise en soulevant une question sans issue et qui ne pouvait aboutir à d'autre résultat que de mettre les deux gouvernements dans le doute et dans l'ignorance de ce qu'ils doivent faire au moment le plus critique de leur action.

Mais si la France et l'Espagne ignorent ce qui

doit être fait à cette heure décisive, par contre l'Allemagne, depuis le commencement, sait ce qu'elle veut et où elle va. Elle ne cesse de répéter avec obstination ses affirmations premières. Toute les occasions lui sont bonnes qui lui permettent de formuler à nouveau ses exigences.



Les journaux ministériels ont multiplié les éloges sur le sens bienveillant et la forme courtoise de la réponse faite par le gouvernement allemand à la communication de la France notifiant l'impossibilité d'accomplir la clause la plus importante du traité d'Algésiras, c'est-à-dire l'établissement de la police chérifienne. En présence de cette grave difficulté, — à laquelle on aurait dû s'attendre, car il n'y avait rien à espérer, mais tout à craindre, d'une police composée de soldats marocains, — le gouvernement allemand a adressé au gouvernement français une note dont la signification est exactement la même que celle de ses précédentes déclarations, et par laquelle il ramène toutes choses au sens primitif de la conférence d'Algésiras qu'il avait exigée.

Dans cette conférence, comme dans toutes les réunions diplomatiques du même ordre, deux éléments distincts coexistaient. L'un était la base et

le fondement convenus dans les négociations antérieures à la réunion, c'est-à-dire les principes reconnus comme essentiels et qui devaient servir de règle et d'objectif aux délégués des puissances ; l'autre élément, créé par les délégués eux-mêmes, c'est-à-dire le protocole, consistait dans l'interprétation et le développement plus ou moins heureux de ces principes fondamentaux.

Cette interprétation et ces développements pouvaient et devaient comporter des rectifications et même des changements à mesure que les réalités et l'expérience justifieraient ou condamneraient les prévisions et la rédaction des délégués ; mais le principe et le but de la conférence, établis préalablement par les puissances, ne pouvaient subir aucune modification sous peine de détruire l'accord international qui constituait le fond de droit public inhérent à ces sortes de réunion.

Cette base fondamentale de la conférence n'était autre que l'*égalité des droits politiques et commerciaux de toutes les puissances* venant se substituer au Maroc à la demande de suprématie et de *prépondérance* formulée par la France lors de la dangereuse initiative prise par M. Delcassé.

La proclamation de ce principe essentiel d'égalité a été la raison d'être de la conférence ; le protocole n'en était que l'expression plus ou moins exacte.

Or la note allemande n'a d'autre but que d'insister une fois de plus sur la défense acharnée du principe de l'intervention venant mettre à la place de la prépondérance française au Maroc l'égalité des droits de toutes les puissances.

Dans le naufrage du protocole d'Algésiras, l'Allemagne se soucie peu de l'accomplissement littéral des articles qui le composent : ceci est l'élément aléatoire, incertain, qui peut être modifié ; mais ce qu'elle veut et ce qu'elle exige dans sa dernière note, c'est la reconnaissance et la confirmation de son droit d'intervention dans les affaires marocaines ; de telle sorte que si les événements viennent prouver que la police indigène ne peut pas fonctionner parce que la vie des instructeurs ne serait pas garantie, le gouvernement allemand ne voit aucun inconvénient à ce que la France et l'Espagne exercent conjointement un droit passager de police provisoire ; il les encourage même à engager dans cette aventure dangereuse « des forces militaires suffisantes » pour assurer un peu d'ordre et de sécurité au Maroc ; mais à la condition expresse qu'elles reviendront le plus tôt possible sinon à la lettre, du moins à l'esprit de la conférence, afin que les avantages et les bénéfices procurés par le rétablissement de cette sécurité soient également partagés par toutes les puissances.

***

Et en effet pourquoi le gouvernement allemand s'opposerait-il à la tâche que voulaient entreprendre si naïvement la France et l'Espagne? Elle ne représente aucun avantage ni aucun privilège pour les deux nations qui l'accomplissent, mais, au contraire, elle leur impose de lourds sacrifices de sang et d'argent qui seraient faits par elles seules au nom de l'intérêt général de l'Europe! Ceci suffit à expliquer la prétendue bienveillance de la note allemande : il serait surprenant que l'Allemagne voulût déconseiller aux deux nations ce véritable marché de dupes.

Et cependant cette prérogative peu enviable, qui nous permettrait d'exercer le droit provisoire de police que le gouvernement allemand consent à nous reconnaître, ne nous est pas accordée d'une manière complète, sans limites ni restrictions. Loin de là. Non seulement l'Allemagne exige le prompt retour à la situation de responsabilité collective déterminée par les dispositions du pacte d'Algésiras, mais encore elle ne renonce pas à exercer sa surveillance vigilante sur l'action attribuée aux deux nations pendant la courte période de leur intervention. La France et l'Espagne ne pourront donc pas jouir en pleine liberté de la

faculté si légitime de prendre les mesures qu'elles jugeraient nécessaires à l'exécution de leur mandat. Nous savons en effet aujourd'hui — et les journaux allemands sont tous d'accord pour nous l'apprendre — que l'Allemagne persiste à imposer son autorité et son veto afin de contrôler les dispositions que les deux puissances croiraient devoir adopter, pour assurer le succès de leur importante mission. Ainsi que l'a très justement fait observer M. Lautier dans un excellent article, paru ici même, « la question marocaine est redevenue, malgré l'acte d'Algésiras, une question franco-allemande, et rien de plus ».



M. l'ambassadeur d'Espagne a mille fois raison de dire que « ni la France ni l'Espagne ne savent ce qui sera fait, parce que tout dépendra du tour que prendront les événements au Maroc »; il ajoute que tout peut dépendre aussi de la volonté de l'Europe : il serait plus juste de dire que, grâce à l'abandon du *statu quo* marocain, tout dépendra désormais des exigences de l'Allemagne.

Comte DE CASTELLANE,
Député.

Le Figaro, 10 octobre 1907 :

LA FRANCE ET L'ESPAGNE AU MAROC

Une nouvelle assez inattendue nous arrivait mardi de Tanger. El Guebbas, ministre de la guerre du Sultan, s'était adressé à M. Regnault, ministre de France, en vue d'obtenir une intervention du gouvernement français contre les rebelles du Riff.

Or la police du Riff a été mise, par l'acte d'Algésiras, à la charge de l'Espagne, comme la police de la frontière algérienne était mise à la charge de la France. L'article 103 du traité oblige en outre l'Espagne à mettre en vigueur dans la région du Riff le règlement sur les douanes où sont établies les contraventions, les amendes, les confiscations qui doivent être infligées aux coupables ; le protocole charge aussi l'Espagne de la répression de la contrebande dans cette région.

La tâche de combattre les partisans du Roghi, et par conséquent de protéger le dépôt d'armes de Melilla, incombe donc à l'Espagne. M. de Leon,

y Castillo a, nous dit-on, conféré à ce sujet avec le ministre des affaires étrangères, et les journaux les plus autorisés ajoutent que « la question des opérations contre le Roghi a été examinée et qu'une solution favorable lui serait prochainement donnée ».

Ces paroles nous prouvent combien on est mal renseigné sur les difficultés insurmontables que soulèverait la demande du ministre de la guerre marocain.

***

Malgré tout ce qui a été convenu à Algésiras, l'Espagne se trouve dans l'impossibilité absolue d'appuyer les forces chérifiennes dans la région du Riff. Le gouvernement espagnol ne peut prendre aucune part aux hostilités qui s'exercent entre les troupes du Sultan et celles du prétendant. Ce point important a été sérieusement traité et longuement débattu au Sénat espagnol dans la séance du 3 juin, dont j'ai donné un compte rendu ici même. Répondant à une question qui lui était adressée par M. de Abarzuza sur ce grave sujet, le ministre d'État, M. Allendesalazar, a déclaré que l'Espagne était dans la nécessité de garder la plus stricte neutralité dans la situation de guerre civile et de difficultés créées par un prétendant révolté contre le Sultan. Et en effet, si le Sultan

représente la légalité dans l'empire, il n'en est pas moins évident que le Roghi est maître absolu dans toute la région du Riff ; la douane même est en son pouvoir et les employés du Sultan ont depuis longtemps disparu. Les partisans de Bou Amara peuvent, à un moment donné, couper les communications terrestres empêchant tout commerce avec la ville de Melilla, qui se verrait ainsi dans l'impossibilité de se ravitailler. La place subit donc toutes les difficultés des neutres et le général qui la commande a dû non seulement proclamer cette neutralité nécessaire, mais encore il a prié le gouvernement espagnol d'intervenir auprès du Maghzen pour que le Sultan s'abstienne d'envoyer des troupes contre les rebelles.

La neutralité forcée de l'Espagne dans les régions du Riff lui est imposée par des raisons infiniment plus puissantes que celles qui obligent la France à ne pas combattre Moulay-Hafid. Il est donc certain que le gouvernement espagnol ne pourra pas — en cette circonstance — remplir les obligations contractées à la conférence d'Algésiras par les délégués du parti libéral. Il se produit ici, pour l'Espagne, une contradiction entre les nécessités de l'existence et les engagements internationaux. L'article 103 du protocole rentrera dans la catégorie de tous ceux qui n'ont aucune sanction possible, et ils sont nombreux ! On constate

aujourd'hui que la Banque se refuse à donner les fonds nécessaires à la solde des troupes chérifiennes ; il n'y a pas eu et il n'y aura pas d'assainissement de la monnaie ; à la chimère de la police indigène succède la neutralité reconnue des puissances qui étaient chargées de l'organiser ; la souveraineté du Sultan demeure purement nominale, et enfin l'occupation du Riff, d'Oudjda et de Casablanca nous montre ce qu'est devenue l'intégralité du territoire. La vérité est qu'il ne reste pas pierre sur pierre de l'édifice d'Algésiras.



Les journaux ont parlé de récents malentendus qui se seraient élevés entre la France et l'Espagne. Nous croyons fermement que ces légères difficultés — si elles ont réellement existé — n'ont eu et n'auront aucune importance ; mais, pour juger sainement la situation, il est indispensable de se bien rappeler et d'examiner avec attention quelle a été notre ligne de conduite vis-à-vis de l'Espagne.

D'abord, les délégués français à la conférence d'Algésiras ont demandé que la France fût seule chargée de faire la police au Maroc, et, devant le refus des puissances, le gouvernement français a accepté la coopération de l'Espagne. Il eût été

plus prudent et plus logique de ne jamais réclamer ce droit de police, car, dès lors que l'on était obligé d'accepter, avec le principe de l'internationalisation, l'égalité absolue de tous les privilèges et avantages, il eût été juste que l'égalité des charges et des responsabilités fût aussi proclamée.

Mais nous sommes allés plus loin encore dans le sens de ces responsabilités, car, après la faillite d'Algésiras et pendant la crise de Casablanca, nous avons pris sur nous de *rétablir l'ordre* qui n'avait jamais existé !

Tout autre a été l'attitude de l'Espagne : son gouvernement, depuis le retour aux affaires du parti conservateur, a été exclusivement occupé d'éviter le champ des aventures, qui est celui des catastrophes. Cette attitude a été mal comprise ici, parce que les choses ont été, à l'origine, faussement présentées et mal interprétées ; certaines critiques ont été formulées par la presse et accueillies par l'opinion, alors qu'elles ne reposaient sur aucun fondement sérieux. Il est fâcheux que les journaux français n'aient pas enregistré dès le premier moment les déclarations de l'Espagne, qui étaient cependant formelles. Le gouvernement espagnol entendait aller jusqu'au strict accomplissement de son devoir, mais ne voulait faire « ni un pas ni un geste dans le chemin des aventures, ni de lui-même ni en s'associant avec d'autres » ; et

en ce qui regarde la charge spéciale, revendiquée par la France, du rétablissement de l'ordre, l'Espagne s'est toujours absolument refusée à toute participation d'aucune sorte.

Si jamais l'ordre est rétabli, le gouvernement espagnol s'efforcera sans doute, d'accord avec la France, de procéder en quelque manière à l'organisation de la police des ports ; mais là se bornera son action, et nous ne pouvons nous en étonner.

Je n'ai pas l'intention de rechercher ici de quels lendemains nous menace la politique d'aberration inaugurée en 1902 au Maroc ; mais si les causes de conflits ne peuvent être supprimées qui sont la conséquence fatale des fautes passées, prenons garde au moins qu'elles ne puissent compromettre notre entente avec l'Espagne, précieuse en tout temps, mais aujourd'hui plus nécessaire que jamais.

Comte DE CASTELLANE,
Député.

Le Figaro, 26 février 1908 :

INCOHÉRENCE

Les contradictions et les incohérences sont partout à l'ordre du jour depuis que les accords d'Algésiras ont été proclamés.

On voit maintenant ce que valaient les décisions de ce docte aréopage. A l'unanimité on les a célébrées et invoquées ; en toute occasion on a juré de les respecter, et chaque jour elles sont violées à tel point qu'il ne reste plus rien du pacte d'Algésiras, — sauf les complications et les dangers auxquels il nous expose.

***

Depuis le commencement de l'année, l'Espagne est aux prises avec les difficultés prévues par l'un de ses hommes d'État qui, dans la séance tenue le 3 juin au Sénat espagnol, le jour de la ratification de l'acte d'Algésiras, exprimait et motivait les craintes patriotiques qui le dominaient à la

pensée des impossibilités pratiques qui attendaient l'Espagne au Maroc.

L'article 103 du traité charge l'Espagne de mettre en vigueur dans le Riff le *règlement sur les douanes* dans lequel sont établies les contraventions, les amendes et les confiscations qui doivent être imposées aux coupables.

Les délégués espagnols à la conférence ont en outre chargé leur pays de la répression de la contrebande dans le Riff.

Mais en même temps il était stipulé dans l'acte d'Algésiras que, pour venir en aide au sultan Abd-el-Aziz dans l'organisation de la police chérifienne, des officiers et sous-officiers espagnols et français seraient mis à sa disposition pour assurer, en son nom, la discipline conformément au règlement établi sur la matière.

L'Espagne doit donc au Sultan, dont elle a reconnu la souveraineté, un concours technique dans l'organisation de la police marocaine.

Et cependant, en dépit de ces engagements solennels, nous assistons aujourd'hui à un spectacle singulier. L'occupation de Mar-Chica par l'Espagne, loin d'être faite pour maintenir l'ordre au nom d'Abd-el-Aziz, se réalise au contraire d'accord avec le Roghi qui est le maître absolu dans toute la région du Riff! C'est, on l'avouera, une étrange manière de reconnaître la souveraineté du

Sultan, de rétablir son autorité ébranlée, de respecter l'intégrité de son territoire et, surtout, de lui venir en aide pour organiser la police de la frontière.

Le dernier vestige de la représentation du Sultan était cette mahalla impérialiste qui vient de disparaître et dont les hommes ont déserté en masse pour aller grossir le nombre des rebelles.

Les Espagnols sont maintenant les amis du Roghi. Des syndicats se sont formés pour exploiter des mines sur le territoire qui lui est soumis ; on intéresse le Roghi à ces entreprises ; on lui verse des sommes d'argent pour obtenir des concessions. L'opinion se montre satisfaite et personne ne proteste contre le fait que l'Espagne, au lieu d'affirmer et de défendre l'autorité du Sultan légitime, contribue par tous les moyens à mettre le Riff sous la dépendance complète du chef des rebelles.

Dans ses déclarations le gouvernement espagnol a dit que la prise de Mar-Chica était nécessaire pour mettre fin à la contrebande des armes. Il est permis de demeurer sceptique quant à l'obtention de ce résultat : le Roghi domine entièrement dans le Riff ; les rebelles pourront donc y introduire les armes tout autant qu'ils le voudront ; ce sont les partisans du Sultan qui, ayant disparu, ne pourront plus rien introduire dans ces régions.

Le problème ainsi posé devient insoluble. En constatant que l'Espagne agit dans la plus étroite

intimité avec les rebelles, se représente-t-on en quoi pourra consister désormais cette *police du Riff* qu'elle a assumé la charge d'organiser au nom du Sultan?

L'Espagne est entrée à son tour dans la voie des aventures. L'occupation de Mar-Chica, qui ne peut lui être d'aucune utilité, sera par contre un motif de dissensions perpétuelles entre les tribus et de contestations avec le Maghzen qui a, naturellement, protesté contre cette occupation.



Quant à la France, elle est maintenant haïe au Maroc et, quelle que soit l'attitude du gouvernement, la source de toutes les complications et de tous les conflits restera la même : dans un pays où l'on est détesté, la modération et la violence sont également impuissantes.

Avant la déplorable initiative prise en 1902 par le gouvernement français, nous jouissions au Maroc d'une complète liberté d'action. Nous pouvions, en cas de conflit, agir ou nous abstenir, à notre gré. Nous étions en mesure de demander et d'obtenir le châtiment des attentats et les indemnités auxquelles ils pouvaient donner lieu. Les protocoles existants assuraient notre commerce et notre situation dans le Sud-Oranais. Nous avions avec

l'Angleterre et l'Espagne le monopole des emprunts marocains, ce qui nous donnait une influence absolue sur un Maghzen obligé de recourir à notre aide pour assurer ses moyens d'existence.

Aujourd'hui nous avons les mains liées par toutes sortes d'engagements internationaux ; l'état de guerre s'accentue ; le nombre de nos ennemis augmente chaque jour ainsi que celui de nos morts et de nos blessés. Le traité d'Algésiras, derrière lequel on se retranche à tout propos, a été signé par un Sultan qui ne peut plus tenir aucun de ses engagements ; malgré tout son désir d'agir avec la plus extrême prudence, le gouvernement français, qui n'est pas responsable de la situation, se voit entraîné à des expéditions qu'il ne voulait pas faire ; l'état actuel est critique et peut produire des événements graves.

Dans les discussions de la Chambre, le gouvernement a clairement démontré qu'il ne peut avoir ni une orientation fixe ni une ligne de conduite déterminée, car l'action de la France est entravée par toutes sortes d'obstacles.

On s'était d'abord proposé d'infliger aux tribus un châtiment exemplaire, puis de retirer les troupes ; mais les faits survenus depuis la proclamation de Moulay-Hafid ont renversé ces projets ; nous sommes dans une impasse : les troupes ne doivent pas avancer et ne peuvent plus reculer.

On nous dit que *la mission de la France sera terminée quand nous aurons pu remettre Casablanca entre les mains des autorités légitimes et responsables*. Cela revient à dire que la France doit rétablir la souveraineté du Sultan et rendre effectives les conclusions d'Algésiras. La souveraineté du Sultan! De quel sultan? Chacun des sultans a une part de cette souveraineté ; nous disons une part, car les sultans ne sont pas les seuls maîtres : le Roghi domine dans le Riff et Raisouli a, dans le nord, une situation inexpugnable.

Cependant l'acte d'Algésiras nous oblige en effet à établir au Maroc une souveraineté unique qui empêche les désordres et l'anarchie.

Devant l'impossibilité d'accomplir une pareille tâche, quelques députés avaient considéré que le gouvernement devait prendre une attitude d'expectative ; mais l'expectative est contraire, absolument contraire à la lettre et à l'esprit des engagements d'Algésiras, qui ont été pris en vue d'empêcher l'anarchie d'aujourd'hui, c'est-à-dire la juxtaposition de deux souverainetés et les rébellions de Raisouli et du Roghi.

Si la France est encore chargée de rétablir l'ordre, comment le gouvernement français pourrait-il proclamer une politique d'expectative? L'expectative, c'est la durée de l'anarchie.

La vérité est que la situation est insoutenable

et inextricable ; mais elle est la conséquence logique et l'aboutissant fatal de cette erreur initiale que nous avons combattue dès le principe. On a voulu la *pénétration* d'un pays qui n'était pas pénétrable ; on a voulu imposer des réformes à ce qui n'avait pas de formes ; on a créé de toutes pièces un Maroc fictif ; on a, pour les besoins de cette mauvaise cause, méconnu toutes les réalités politiques qui avaient pendant tant d'années imposé à nos hommes d'État une si prudente réserve. M. Leroy-Beaulieu a résumé en un seul mot l'état de choses actuel : « Nous ne tenons pas le Maroc, c'est le Maroc qui nous tient. »

Nous sommes tellement persuadés de cette vérité que nous n'avons pu entendre sans surprise à la Chambre française cette opinion que « notre avenir est en Afrique ». C'est exactement ce que M. de Bismarck s'efforçait, en 1880, de faire croire au gouvernement français. On relève dans les *Mémoires* du prince de Hohenlohe les passages suivants :

« A Berlin, le 22 février 1880, M. de Bismarck parla de mon rapport sur les plans des Français. Il déclara que nous ne pourrions que nous réjouir si la France s'engageait au Maroc. »

Et plus loin :

« Le 7 novembre 1882, Bismarck déclara : « Que « les Français fassent partout ce qu'ils veulent, « pourvu qu'ils aillent loin du Rhin. »

Ces paroles se passent de commentaires A défaut de toutes les autres raisons existantes, elles suffiraient à nous convaincre que le gouvernement français a commis une faute lourde en engageant la France au Maroc.

M. le ministre de la guerre a fait une chaleureuse défense de nos opérations militaires ; mais il n'en demeure pas moins certain que les trois colonnes envoyées par le général d'Amade pour enfermer les tribus dans un cercle de fer n'ont pas pu réaliser ce plan ni poursuivre leur marche, et qu'au contraire il leur a fallu se défendre.

Il n'est pas douteux que si nous devons désormais faire craindre et respecter la France aussi loin que s'étendra le mouvement xénophobe, il faudra bientôt immobiliser au Maroc une armée dont la véritable place est à nos frontières.

Comte de Castellane,
Député.

Le Figaro, 5 juin 1908 :

RÉALITÉS

Les hommes éminents qui fondaient de si grandes espérances sur l'organisation d'une police franco-espagnole dans les ports marocains ont lieu d'être satisfaits : cette *police* a fait ses débuts.

A Casablanca les zouaves français d'Algérie ont attaqué les tirailleurs espagnols du Riff : il y a eu des morts et des blessés. Quand on a porté plainte au chef militaire français sa réponse n'a pas paru satisfaisante, et le gouvernement espagnol a adressé une courtoise mais sérieuse réclamation au gouvernement français.

Au Sénat espagnol, le 21 mai, le général Ochando a lu une lettre qui lui avait été écrite de Casablanca par un officier qui se plaignait durement de l'indiscipline des zouaves algériens. Le 23 mai, le duc de Mandas a fait une interpellation et le ministre d'État lui a répondu : les deux orateurs ont exprimé la conviction que justice serait faite et que ce désagréable incident se terminerait d'une façon satis-

faisante ; mais ils ont ajouté que si par impossible il en était autrement et si l'on en devait arriver à prendre des résolutions sérieuses, « le gouvernement espagnol aurait à en informer les puissances signataires de l'acte d'Algésiras ».

La réponse du gouvernement français ne s'est pas fait attendre ; on s'est empressé de faire droit à la réclamation espagnole. Une note du quai d'Orsay a reconnu les torts attribués aux soldats algériens : le zouave qui a tué un Riffain passera en conseil de guerre ; les autres agresseurs sont condamnés à soixante jours de cellule ; des mesures seront prises pour éviter le renouvellement de pareils faits. L'incident est clos et les bons rapports entre la France et l'Espagne ne seront pas altérés.

Mais, il faut le reconnaître, le commencement de ce simulacre de police franco-espagnole dans les ports marocains est plein de promesses pour l'avenir !

D'après l'acte d'Algésiras, cette police devait fonctionner pendant cinq années ; dix-sept mois ont passé déjà et elle n'est pas encore organisée. Nous continuons à espérer qu'elle ne le sera jamais.



L'arrivée de Moulay-Hafid à Méquinez est aussi un événement qui met la France en face d'un problème difficile.

A toutes les erreurs passées on a ajouté celle de prendre parti dans les luttes intérieures dynastiques du Maroc. La sagesse la plus élémentaire conseillait cependant de garder une stricte neutralité dans la querelle des deux frères.

Que fera-t-on si Abd-el Aziz est destitué par ses sujets?

Certes, nous comprenons toutes les difficultés qui ont été créées au gouvernement français par un passé et par des précédents dont il n'est pas responsable ; mais il avait encore les mains assez libres en ce qui concernait une intervention dans les luttes intérieures entre les divers prétendants et il n'aurait dû s'y engager sous aucun prétexte, car la nature de cette intervention l'oblige à faire précisément tout le contraire de ce que nous avaient dit M. le président du conseil et M. le ministre des affaires étrangères.

Dans les pays organisés, les révolutions triomphent ou sont étouffées en quelques heures. Il n'en est pas ainsi au Maroc. Les deux sultans pourront rester longtemps face à face et l'anarchie se prolongera. Mais, par suite de la politique adoptée par la France, la guerre civile marocaine, qui ne devrait nous concerner en rien, devient pour nous un sujet de complications et de dépenses sans fin. L'Espagne a été plus habile, car elle s'est arrêtée à temps en refusant de collaborer

à l'action militaire que nous avons entreprise.

On a vu que sir Edward Grey a dit à la Chambre des communes que l'Angleterre « ne pouvait pas reconnaître deux sultans à la fois ». Ces paroles n'engagent pas l'avenir. Le gouvernement anglais sera libre de reconnaître Moulay-Hafid le jour où il aura triomphé et où son frère sera destitué ; jusque-là il reste dans l'expectative. De là à lier sa cause à celle d'Abd-el-Aziz ainsi que nous l'avons fait, il y a loin : il y a toute la distance qui sépare la sagesse de l'imprudence !

On ne peut nier, en effet, que la cause de Moulay-Hafid gagne partout du terrain et qu'Abd-el-Aziz, par suite de son entente avec la France, a perdu le peu de prestige qui lui restait. Non seulement sa cause n'était pas assurée du triomphe, mais en admettant même qu'elle ait pu obtenir quelque avantage pendant que nos troupes sont au Maroc, il est incontestable que le mouvement de réaction contre elle se ferait sentir d'autant plus fortement que nos soldats seraient partis.

La France se trouve dans une situation dont elle a systématiquement refusé d'envisager les conséquences, malgré les avertissements répétés qui lui ont été donnés depuis 1903.

En soutenant Abd-el-Aziz elle soulevait contre lui tout l'Islam ; en se déclarant contre Moulay-

Hafid elle l'obligeait à s'appuyer sur l'élément marocain qui hait les Européens.

C'était commettre une faute que d'accuser chaque jour Moulay-Hafid de représenter l'élément xénophobe. On a pu voir à l'époque de ses premières déclarations qu'il faisait des efforts pour éviter l'hostilité de la France. Mais on l'a considéré comme un ennemi et on l'a combattu de toutes façons, en même temps que l'on fournissait de l'argent à Abd-el-Aziz : le résultat de cette politique est que les populations marocaines semblent, pour la première fois, s'unir dans un sentiment national. Nos erreurs nous coûteront cher. Le rêve de la pénétration pacifique aboutit à une réalité : l'unité marocaine se fait contre la France !



Nous avons enregistré l'aveu officiel de la grande répercussion que les événements de l'Ouest ont eue dans le Sud-Oranais. C'est la condamnation la plus explicite de la politique marocaine. Les choses marchaient bien dans le Sud-Oranais, quand l'action de Casablanca est venue créer partout la confusion et le désordre.

Maintenant le drapeau est engagé à l'est et à l'ouest, au nord et au sud. Comment trouver les moyens de s'arrêter? Nous ignorons d'ailleurs tout

ce qui se passe en dehors du rayon occupé par nos soldats ; mais il est évident que la situation devient chaque jour plus compliquée et plus grave. Le nord est au pouvoir du Roghi ; le sud est révolté ; l'ouest, en pleine insurrection, et Moulay-Hafid est près de Fez.

Les journaux nous ont annoncé que le général d'Amade a reçu de nouvelles instructions : il doit se retirer sur Casablanca et retirer peu à peu ses troupes. M. Cambon a notifié ces modifications à la Wilhelmstrasse et on lui en a témoigné une vive satisfaction. C'est là un changement radical dans notre politique marocaine ; mais les difficultés pour réaliser ce retrait seront grandes. Allons-nous conserver tous les postes de l'intérieur et rester dans cette prison de Casablanca, condamnés à une immobilité absolue, ne pouvant ni avancer ni partir?

Si tel est le résultat de notre action militaire, on conviendra peut-être avec nous qu'il eût mieux valu ne pas l'engager.



La réception qu'on a faite à Berlin aux délégués de Moulay-Hafid nous a donné l'occasion de commettre une imprudence de plus. Elle n'aurait pas dû nous surprendre ; elle était la continuation de

la politique que le gouvernement allemand a, dès le commencement, adoptée.

Personne n'étant en mesure de prévoir exactement quelles déviations peut subir tout à coup cette ligne de conduite, la menace d'une surprise désagréable est constamment en perspective. On est porté à voir dans chaque geste de l'Allemagne le germe d'un conflit possible, et cela fait disparaître toute tranquillité dans les rapports.

Cependant, il était inutile et même imprudent de déclarer que la réception des délégués de Moulay-Hafid par un fonctionnaire allemand serait un acte « inamical » pour la France.

Un journal français qui passe pour officieux s'est servi de cette expression et a ajouté en parlant de la réception, alors prochaine, qu'elle était « fâcheuse pour les intérêts européens » ainsi que « peu obligeante pour la France », et que peut-être au moment où les délégués seraient reçus officieusement à Berlin arriverait la nouvelle de « l'anéantissement de leur maître ». On avait évidemment d'autres informations à la Wilhelmstrasse.

Quelques journaux allemands ont prétendu que l'article de ce journal a été la raison qui a déterminé le gouvernement à recevoir officieusement les délégués de Moulay-Hafid. C'est peut-être un peu excessif. Quoi qu'il en soit, ces articles ont fait une mauvaise impression à Berlin.

On aurait dû soutenir dans les journaux français la thèse que la France se désintéressait absolument de la lutte entre les deux frères.

Si demain le triomphe de Moulay-Hafid est définitif, ne faudra-t-il pas traiter avec lui? Et dans le cas où Moulay-Hafid n'arriverait pas à dominer entièrement au Maroc, pourquoi ne pourrait-il pas faire ce qu'a réalisé le Roghi, s'établir en permanence dans une partie du territoire?

C'est une faute inexcusable que d'avoir ainsi pris parti pour l'un des combattants.

Au reste, plus nous nous engageons dans cette aventure, plus elle revient à ses termes primitifs. Nous ne pouvons rester éternellement au Maroc et nous avons agi de telle sorte que le retrait est impossible ; la situation est sans issue.

La seule politique sensée était celle du *statu quo;* nous n'avons cessé de le répéter à la Chambre et à cette place. Nous avons toujours pensé que la France entrait dans une voie néfaste et qu'il y faudrait marcher sans but défini, à la dérive et au hasard des circonstances.

Si une autre ligne de conduite avait été possible au Maroc, il est de toute évidence que l'Angleterre l'aurait adoptée et suivie depuis de longues années, au lieu de nous abandonner si aisément, en 1904, une place que la France ambitionnait avec tant

d'inconscience, alors que la Grande-Bretagne en signalait si explicitement les dangers.

Il eût été cependant bien facile, à cette époque, de ne pas fausser la politique de la France en mêlant la malheureuse affaire marocaine à notre cordiale et précieuse entente avec l'Angleterre.

Comte DE CASTELLANE,
Député.

Le Gaulois, 1er septembre 1908 :

HEURE DÉCISIVE

L'aventure marocaine devra parcourir tout son cycle.

Pour se bien convaincre qu'elle conserve toute l'identité de sa nature et que les divers événements ne changent en rien le fond de son caractère essentiel, il suffit de l'étudier à travers ses phases successives : ces phases varient chaque jour, il est vrai, mais l'aventure reste la même depuis le commencement, circonscrite dans un cercle fatal que rien ne pourra rompre.

Aujourd'hui apparaît clairement à tous l'absurdité de cette première formule inventée par ceux qui voulaient dissimuler leurs desseins de conquête et naïvement acceptée par les instruments aveugles et crédules de cette dangereuse politique. La *pénétration pacifique* ne peut plus tromper personne ; le nom même ferait sourire actuellement ceux qui l'ont introduit dans le vocabulaire diplomatique ; ses défenseurs les plus

ardents confessent que la chose est définitivement discréditée ; c'est un chiffre qui n'a plus aucune valeur dans le commerce international : la *pénétration* sera armée ou elle ne sera pas.

Le problème marocain ne peut avoir, dans l'avenir, que l'une des deux solutions indiquées dès le premier moment par ceux qui n'ont été les dupes d'aucune illusion : l'abstention ou la guerre.

Cette abstention nous l'avons toujours conseillée ; mais on a préféré nous mener à la guerre. Les coloniaux la voulaient. Ils ont accepté toutes les solutions et sont devenus partisans de tous les expédients à la condition que les troupes françaises fussent maintenues au Maroc. Ils savaient bien que, malgré toutes les protestations pacifiques, et quels que soient les ministères, les événements conduiraient inévitablement à engager le drapeau, et qu'une fois le drapeau engagé, le reste viendrait de soi-même.

Le drapeau a été engagé, en effet, le jour où nos soldats ont été débarqués à Casablanca.

On a fait la guerre ; on a conquis la Chaouïa ; on a exalté les résultats glorieux et les avantages pratiques de cette conquête. Quelques journaux ont établi le bilan des bénéfices incalculables de ce qu'ils appelaient « la pacification de la Chaouïa » ; on a escompté le succès des forces employées, accumulant les promesses si notre intervention en

faveur d'Abd-el-Aziz lui fournissait les moyens et les sommes indispensables pour obtenir la victoire ; et on se plaignait amèrement quand les ministres semblaient vouloir lui ménager les uns et les autres !

Enfin le gouvernement français a fait sortir le Sultan de Fez ; il l'a conduit à Rabat, puis il l'a fait sortir de Rabat pour entreprendre la marche sur Marrakech. Cette marche, — admirable dans les feuilles de la presse coloniale, — a été désastreuse à travers les tribus. Le dénouement est une déroute finale, avec la fuite d'Abd-el-Aziz et la victoire suivie de la proclamation de ce même Moulay-Hafid que le ministre des affaires étrangères nous a représenté, dans tous ses discours, comme le pire ennemi de la France et l'obstacle irréductible à toute influence européenne.

La défaite du Sultan qu'on a voulu soutenir contre son peuple est un grave échec pour le gouvernement français. Sans doute on a commis bien des fautes ; mais il ne faut pas oublier que la plus grande de toutes a été l'entreprise elle-même. La logique du mal est aussi inflexible que la logique du bien, et l'erreur initiale de cette conception a produit ses conséquences naturelles ; contre elle, aucune sagesse n'aurait pu prévaloir, et, dès lors que l'aventure suivait son cours, tous les chemins devaient mener au désastre.

Moulay-Hafid est aujourd'hui le Sultan du Maroc. Le fait ne peut plus se discuter.

Il a le choix entre deux politiques à suivre : ou accepter la conférence d'Algésiras avec les conventions et les accords internationaux, c'est-à-dire l'entente avec les puissances, ou refuser de se laisser guider par l'Europe.

Dans le premier cas, en acceptant tout ce qui a causé la perte de son frère, Moulay-Hafid deviendra un second Abd-el-Aziz, et le problème se posera exactement dans les mêmes termes que par le passé : le parti colonial exigera que la France s'engage avec le nouveau Sultan contre ses sujets.

Si, au contraire, Moulay-Hafid n'accepte pas nos conditions, il est évident que nous devrons le combattre.

Dans les deux cas, c'est la guerre : la guerre contre le peuple marocain ou la guerre contre le Sultan.

Et cependant, si l'on pouvait espérer un retour à la raison, si le bon sens et la modération s'imposaient au moment de cette crise décisive, si nous renoncions aux illusions et aux extravagances qui, depuis six années, ont constitué le fond de notre politique marocaine, nous pourrions trouver dans la victoire de Moulay-Hafid et dans son avènement une occasion précieuse de rectifier notre ligne de conduite et d'ouvrir une meilleure perspective.

La fortune nous offre une chance que nous n'étions pas en droit d'espérer ; si nous la laissons échapper, toutes les difficultés et les sacrifices du passé n'auront été que le prélude des complications qui nous attendent.

Elles sont graves. Aujourd'hui même le choc prémédité, dans le Sud-Oranais, par des hordes sauvages et féroces qui se préparent à attaquer nos troupes, n'est qu'une conséquence de la fausse conception de notre politique africaine.

Nous repousserons l'attaque de cette harka qui sort de la région du Tafilalet ; mais ce nouveau sacrifice de sang et d'argent nous coûtera cher !

Notre action au Maroc a eu pour justification, aux yeux de plusieurs, la nécessité de fermer l'accès de l'Algérie aux ennemis qui pouvaient attaquer nos frontières ; or, le résultat de cette action a été de susciter contre nous des ennemis qui ne songeaient pas à nous faire la guerre. Moulay-Hafid, se voyant combattu par la France, a soulevé contre elle ces tribus du Sud-Oranais, qui nous inquiètent avec raison aujourd'hui. C'est notre politique dans le Nord qui nous vaut le déchaînement du Sud et la menace insolente de ces masses fanatisées.

La solidarité marocaine, qui n'a pas existé en faveur du Sultan, s'est créée contre nous. Nous avons voulu châtier le Nord, et le Sud nous répond.



Nous ne nous lasserons pas de le répéter : l'heure est décisive. Si nous savons profiter des contingences favorables que nous offre l'étrange ensemble des circonstances présentes, tout peut encore se réparer ; mais si nous nous obstinons dans la voie des anciennes folies, il sera impossible d'éviter le retour des anciennes déceptions.

Les fautes commises sont aujourd'hui reconnues même par les partisans les plus déterminés de la politique ministérielle ; ainsi on nous a dit qu'en favorisant Abd-el-Aziz le gouvernement français l'avait compromis et que cependant il ne l'avait pas assez soutenu pour lui donner de l'autorité ; on reconnaît donc qu'Abd-el-Aziz a été favorisé, et, bien qu'il ne l'ait pas été dans la mesure qui aurait pu satisfaire les exigences du parti colonial, il est évident que la stricte neutralité dont on a tant parlé n'a pas été observée ; il suit de là qu'à l'heure de son triomphe, Moulay-Hafid oubliera difficilement la fin de non recevoir absolue à laquelle les délégués se sont heurtés à Paris ; le contraste qu'elle offre avec le prévoyant et prudent accueil de Berlin n'est pas à l'avantage du gouvernement français.

Le Sultan victorieux, proclamé à l'unanimité

par son peuple, exerçant l'autorité suprême qu'il assume en ce moment par la force des événements et la volonté des Marocains, a le pouvoir de faire disparaître les troubles que les puissances ont en vain tenté de réprimer. Il peut rétablir l'ordre, — dans la mesure où l'ordre est possible au Maroc, — sans le secours des soldats étrangers et de la police européenne qui, loin d'assurer la paix, seront toujours un élément d'antagonisme, de haine et d'anarchie.

Ce qui est nécessaire au nouveau souverain, comme facteur indispensable pour calmer le fanatisme de ses sujets, c'est le retrait des troupes étrangères. Il faut que le peuple de Moulay-Hafid puisse voir dans l'acte de sa proclamation la reconstitution de l'autorité chérifienne et la renonciation à toute protection européenne.

Le gouvernement français a fait, à Algésiras, une question capitale de la création d'une police et du rétablissement de l'ordre dans les ports par les troupes françaises ; or, l'ordre n'a pas été rétabli, et le Sultan qui s'est appuyé sur l'Europe a été chassé. Nous serions impardonnables si, après de telles expériences, nous retombions dans les mêmes erreurs.

D'ailleurs, si nous voulons que Moulay-Hafid accepte sincèrement l'acte d'Algésiras, commençons nous-mêmes par en respecter les clauses prin-

cipales, qui concernent l'indépendance souveraine du Maroc et l'intégrité de son territoire. D'après l'acte d'Algésiras, aucune puissance ne peut occuper un territoire marocain. Chargeons donc le nouveau Sultan de rétablir, par ses propres moyens, l'ordre et le calme dans son empire ; lui seul peut et doit en répondre. En agissant ainsi la France fera de lui un souverain véritable, au lieu d'un protégé sans autorité et sans prestige. La force doit lui venir de ses sujets ; toute autre force ne sera qu'une faiblesse pour le Sultan nouveau, comme elle l'a été pour le Sultan déchu.

Si la France, adoptant enfin une attitude habile, parvient à s'assurer la gratitude de Moulay-Hafid, l'agitation xénophobe du Moghreb cessera.

Si, au contraire, l'ancienne politique se renouvelle avec sa police, ses soldats, son aspiration à intervenir, les troubles continueront et le problème marocain n'aura pas d'issue.

Comte DE CASTELLANE,
Député.

TABLE DES MATIÈRES

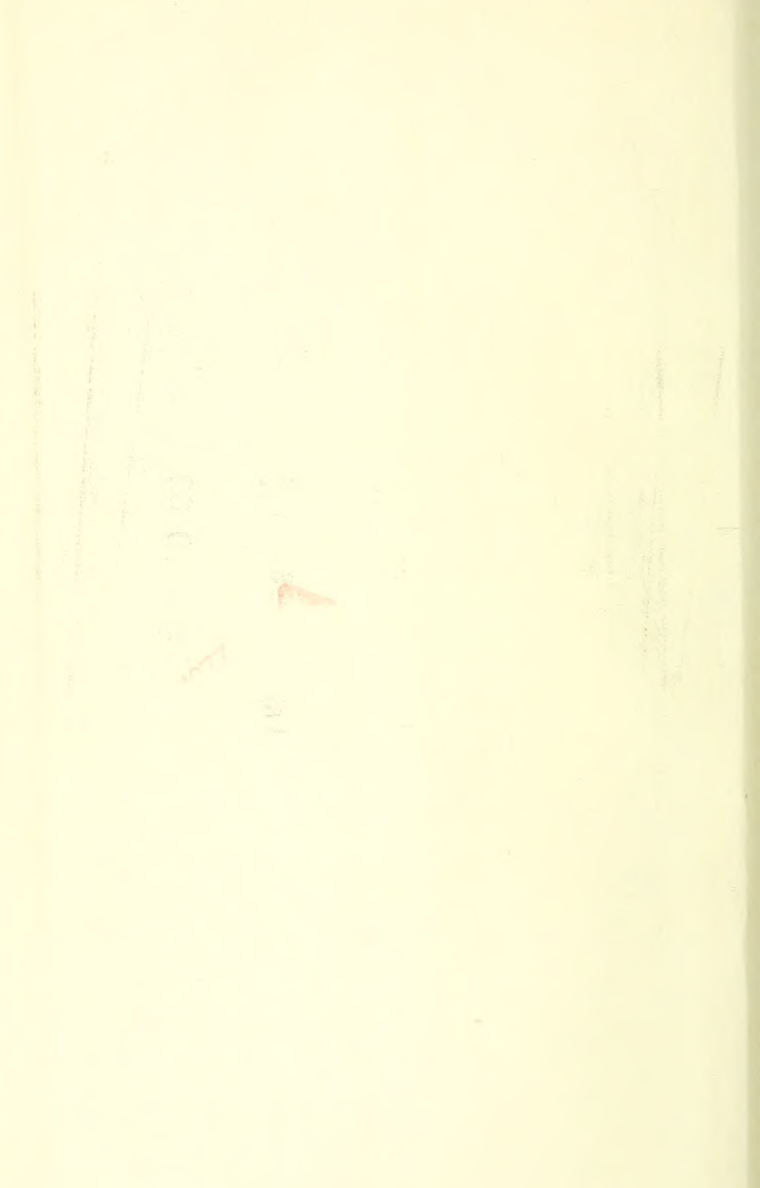
DOCUMENTS DIPLOMATIQUES

DISCOURS ET ARTICLES

PARIS

TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie

8, RUE GARANCIÈRE



BINDING DEPT. NOV 19 1962

DT
317
C38
1911

Castellane, Louise Charles Pierre, comte de
Maroc, 1904-1908. Nouv. éd.

PLEASE DO NOT REMOVE
SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 14 30 19 05 012 2